

# **La Formation des Enseignants et des Formateurs** *en France*

**Rapport réalisé par le Centre INFFO  
sur la demande du CEDEFOP**

**Juillet 2004**

/

# Sommaire

<b>1 - Enseignants et formateurs en formation professionnelle</b>	<b>4</b>
<b>1- a Introduction</b>	<b>4</b>
<b>1-b Distinctions entre enseignants et formateurs</b>	<b>4</b>
1-b-1 Enseignants	4
1-b-2 Formateur	5
1-b-3 Facilitateur	5
<b>1-c Développement des politiques de formation</b>	<b>5</b>
1-c-1 Partage des responsabilités État-Région	5
1-c-2 La formation continue en entreprise : une réforme pour la formation des salariés	6
<b>1-d Tableau : Enseignants et formateurs de l'enseignement professionnel initial et continu</b>	<b>7</b>
<b>1-e Rôle des enseignants et des formateurs dans le système de l'éducation et la formation professionnelle</b>	<b>8</b>
1-e-1 Influence des enseignants, sur le système de formation initiale dans le développement des programmes et les choix pédagogiques	8
1-e-2 Influence des formateurs sur le système de formation continue, le développement des programmes et les choix pédagogiques	8
<b>2- Enseignants et formateurs en formation professionnelle initiale</b>	<b>9</b>
<b>2-a « Catégories » d'enseignants</b>	<b>9</b>
2-a-1 Éducation nationale : du CAP au BTS (bac + 2)	9
2-a-1-a Le professeur de lycée professionnel (PLP)	9
2-a-1-b Le professeur certifié	9
2-a-1-c Le professeur agrégé	9
2-a-1-d Diagramme : Répartition des 201.602 enseignants par catégorie dans l'enseignement professionnel	10
2-a-2 Enseignement agricole	10
2-a-2-a Les professeurs de l'enseignement public agricole	10
2-a-2-b Les professeurs de l'enseignement agricole privé sous contrat	10
2-a-2-c Les moniteurs en maison familiale rurale (droit privé)	10
2-a-3 Enseignement dans les Centres de Formation d'Apprentis	11
2-a-3-a Les enseignants de centres de formation d'apprentis	11
2-a-3-b Maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise	11
2-a-4 Enseignement supérieur court	11
<b>2-b Exercice du métier d'enseignant</b>	<b>12</b>
2-b-1 Lieux d'exercice	12
2-b-2 Moyenne d'âge	12
2-b-3 Evolution de carrière-type	12
<b>2-c Données chiffrées : Catégories, Publics Concernés, diplômes préparés</b>	<b>12</b>
<b>2-d Formation initiale des enseignants</b>	<b>15</b>
2-d-1 Le recrutement sur concours	15
2-d-1-a Concours de l'Éducation nationale	15
2-d-1-b Principaux concours de l'enseignement agricole	15
2-d-1-c Concours de l'enseignement privé	15
2-d-1-d Formation des enseignants agricoles	16
2-d-2 Conditions d'accès et programmes	16
2-d-2-a Les Instituts Universitaires de formation des maîtres	16
2-d-2-b Evaluation	17
<b>2-e Formation continue des enseignants</b>	<b>17</b>
<b>2-f Formation des formateurs impliqués dans la formation initiale</b>	<b>17</b>
2-f-1 Formation catégorielle	17
2-f-1-a Les tuteurs et maîtres d'apprentissage	17
2-f-1-b Les enseignants de Centres de Formation d'Apprentis	18
2-f-2 Formation initiale	18
2-f-2-a Structure de recrutement des formateurs et des facilitateurs	18
2-f-2-b Evaluation	18
2-f-3 Formation continue	18
<b>3- Enseignants et formateurs en formation professionnelle continue</b>	<b>18</b>

<b><u>3-a Catégories</u></b> .....	<b>19</b>
<u>3-a-1 Les formateurs en organismes publics de formation</u> .....	19
<u>3-a-1-a Les organismes de formation continue dépendant du ministère de l'Éducation nationale</u> .....	19
<u>3-a-1-b Les services de formation continue du ministère de l'Agriculture</u> .....	19
<u>3-a-1-c L'organisme de formation continue du ministère du Travail : AFPA</u> .....	19
<u>3-a-2 Les formateurs des organismes parapublics et privés</u> .....	19
<u>3-a-2-a Les formateurs des centres de formation des réseaux consulaires et professionnels</u> .....	19
<u>3-a-2-b Les formateurs des organismes de formation privés</u> .....	19
<u>3-a-3 Les formateurs en entreprise</u> .....	20
<u>3-a-3-a Les formateurs à temps complet</u> .....	20
<u>3-a-3-b Les formateurs occasionnels</u> .....	20
<u>3-a-3-c Les maîtres d'apprentissage et tuteurs</u> .....	20
<b><u>3-b Des fonctions diversifiées</u></b> .....	<b>20</b>
<b><u>3-c Formation initiale des formateurs</u></b> .....	<b>21</b>
<b><u>3-d Statuts du formateur</u></b> .....	<b>21</b>
<u>3-d-1 Formateur salarié</u> .....	21
<u>3-d-2 Formateur travailleur indépendant</u> .....	21
<b><u>3-e Formation continue des formateurs</u></b> .....	<b>22</b>
<b><u>3-f Offre de formation pour formateur de formation continue</u></b> .....	<b>23</b>
<u>3-f-1 Marché ouvert</u> .....	23
<u>3-f-2 Exemples d'offres de formation continue en direction des acteurs de la formation continue</u> .....	24
<b><u>4 – Organismes de formation et centres de ressources</u></b> .....	<b>26</b>
<b><u>4- a Organismes assurant la formation des enseignants et formateurs</u></b> .....	<b>26</b>
<u>4-a-1 Formation des enseignants</u> .....	26
<u>4-a-2 Réseaux nationaux d'organismes assurant la formation des formateurs</u> .....	27
<b><u>4-b Centres d'information sur les carrières, les voies d'accès aux métiers et concours de recrutement d'enseignants</u></b> .....	<b>27</b>
<b><u>4-c Centres de Ressources, d'Information et de Documentation</u></b> .....	<b>28</b>
<u>4-c-1 Centres nationaux de documentation sur la formation</u> .....	28
<u>4-c-2 Centres de ressources nationaux et régionaux "généralistes"</u> .....	29
<u>4-c-3 Centres de ressources régionaux pour les Acteurs de l'insertion et de la formation</u> .....	30
<u>4-c-4 Centres spécialisés par domaine thématique</u> .....	32
<u>4-c-4-a Médiathèque et didacthèque</u> .....	32
<u>4-c-4-b Jeux et formation</u> .....	33
<u>4-c-4-c Réseau de lutte contre l'illettrisme</u> .....	33
<u>4-c-5 Centres de ressources des institutions de formation</u> .....	33
<u>4-c-5-a Les centres de l'AFPA</u> .....	33
<u>4-c-5-b Les centres de l'Éducation nationale</u> .....	33
<b><u>4-d Associations de formateurs</u></b> .....	<b>35</b>
<u>4-d-1 Organismes syndicaux ; Partenaires sociaux</u> .....	35
<u>4-d-1-a Les cinq confédérations syndicales françaises</u> .....	35
<u>4-d-1-b Syndicats propres à la formation</u> .....	36
<u>4-d-2 Associations professionnelles</u> .....	36
<b><u>5 - Références bibliographiques et sites Internet</u></b> .....	<b>37</b>
<b><u>5-a Bibliographie</u></b> .....	<b>37</b>
<u>5-a-1 Système éducatif</u> .....	37
<u>5-a-2 Statistiques sur le système éducatif français</u> .....	38
<u>5-a-3 Statistiques sur la formation professionnelle continue</u> .....	39
<u>5-a-4 Formation et professionnalisation des enseignants</u> .....	40
<u>5-a-5 Formation et professionnalisation des formateurs</u> .....	43
<u>5-a-6 Dictionnaires et glossaires de la formation</u> .....	45
<b><u>5-b Répertoires</u></b> .....	<b>46</b>
<u>5-b-1 Répertoires de la recherche</u> .....	46
<u>5-b-2 Répertoire/guides d'institutions</u> .....	46

# 1 - Enseignants et formateurs en formation professionnelle

## 1- a Introduction

Longtemps considérée en France comme une voie mineure à côté de la voie royale que représentent les cursus d'enseignement général, la formation professionnelle et technologique ne cesse d'être revalorisée depuis les années 1980. Le taux de chômage croissant des jeunes et des adultes peu qualifiés au début des années 80, l'introduction de changements technologiques dans les entreprises, les transformations de l'organisation du travail qui exigent des salariés une autonomie et une responsabilité plus grandes ont contribué à rapprocher fortement la formation professionnelle du monde du travail.

Pour rendre compte de la réalité complexe des dispositifs de formation professionnelle en France, deux grands domaines d'investigation ont été retenus :

### o **L'enseignement professionnel initial**

- *sous statut scolaire*, où coexistent deux filières (professionnelle et technologique) ; est, pour l'essentiel, sous tutelle du ministère chargé de l'Éducation nationale. Il existe 2 voies : une voie "courte", l'enseignement professionnel (du CAP au Bac Pro) qui débouche sur la vie active et une voie "longue", l'enseignement technologique, qui prépare au bac technologique, puis à des études universitaires.

- *les enseignements spécialisés*, comme l'agriculture, la santé, l'industrie, la culture, sont sous tutelle des ministères cités.

- *l'apprentissage*, contrat de travail destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, occupe une place particulière. Cet enseignement est fortement régulé par l'État. Il est dispensé entre les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et l'entreprise.

o **la formation continue** (pour toute personne de plus de 16 ans, et sortie du système de formation initiale) est un système de formation sous tutelle du ministère chargé du Travail, depuis 1971. En plus de la formation continue des salariés d'entreprise, elle intègre des mesures d'aide à l'insertion professionnelle destinées aux jeunes et adultes en difficultés (demandeurs d'emploi, publics fragilisés, etc). Ce système répond à une logique de marché.

Aux différents filières et systèmes correspondent différents groupes d'enseignants et de formateurs, dont le recrutement, la formation et la carrière obéissent à des logiques différentes. Pour plus de clarté, précisons d'emblée cette terminologie.

Dans l'enseignement professionnel initial, **l'enseignant** (ou **professeur**) est un pédagogue qui exerce son activité dans le système d'éducation formelle -le milieu scolaire (écoles, collèges, lycées) et universitaire- quel que soit le niveau d'enseignement considéré. Le **maître d'apprentissage** est le salarié chargé de former le jeune apprenti dans l'entreprise.

Dans la formation continue, **le formateur** est un professionnel engagé dans les activités de formation professionnelle en entreprise ou hors entreprise, et d'une façon générale, dans les marchés privés de la formation. Plus précisément, il est un **pédagogue** qui exerce son activité face aux adultes. D'autres acteurs interviennent dans le processus de formation : **consultant**, **responsable de formation** en centre de formation ou en entreprise, **tuteur** en entreprise, autres « facilitateurs ». Leur statut n'est pas réglementé et dépend la plupart du temps du droit privé.

La formation continue, dans sa complexité, représente une multiplicité d'acteurs dont la formation n'est pas toujours l'activité principale. L'accès aux fonctions et métiers de la formation est beaucoup plus souple qu'en formation initiale.

## 1-b Distinctions entre enseignants et formateurs

### 1-b-1 Enseignants

En très grande majorité, les enseignants sont fonctionnaires de droit public, dont le statut et le grade sont déterminés par un concours national d'accès à la profession. Les professeurs enseignent ensuite cette discipline tout au long de leur carrière. Il existe deux catégories d'enseignants :

o les professeurs **d'enseignement général**. Leur concours d'accès est fondé sur des savoirs académiques dans une discipline précise (par exemple histoire, mathématiques, français...)

o les professeurs **d'enseignement professionnel et technologique**. Leur concours d'accès est fondé sur des savoirs professionnels et sur une expérience professionnelle antérieure dans le métier concerné (comptabilité, hôtellerie, ébénisterie...).

Environ 90% des enseignants sont fonctionnaires. Seuls 10% sont contractuels, pour une durée plus ou moins longue et selon les besoins (d'après les statuts, on emploie les termes « maîtres auxiliaires », « contractuels », « vacataires » ou « intervenant extérieur »).

## 1-b-2 Formateur

Il n'existe pas de réglementation nationale régissant le statut de formateur ou des autres acteurs de la formation. En grande majorité, les formateurs sont des contractuels de droit privé, exerçant leur activité à temps complet ou à temps partiel. Ils sont choisis pour leurs diplômes et/ou compétences et expériences professionnelles liées à un secteur précis.

A l'origine, la formation pour les adultes se voulait différente du modèle scolaire traditionnel. Les contenus de formation sont plus souples qu'en formation initiale et peuvent être réalisés sur mesure à la demande du "client" : ils vont de la préparation d'un diplôme/certification (comme en formation initiale) à un contenu modulaire selon le besoin exprimé. Le formateur doit souvent adapter le contenu de son enseignement à la demande de ses publics. C'est pourquoi les acteurs de la formation continue remplissent des fonctions très diversifiées, liées à :

- o la pédagogie : enseigner une ou plusieurs matières, préparer les contenus de formation, animer en face-à-face ou à distance, évaluer, construire des ressources éducatives. C'est traditionnellement le rôle du formateur ou de l'animateur de formation ou, dans une moindre mesure, des animateurs de centres de ressources pour les systèmes de formation individualisée.
- o la relation entre le centre de formation et l'entreprise. Les coordonnateurs assurent cette fonction.
- o la gestion de la formation : construire un dispositif de formation, construire des partenariats, réaliser l'ingénierie financière, coordonner les interventions des différents formateurs, assurer des tâches administratives. Ces fonctions sont exercées par les coordonnateurs, les responsables de formation en centre de formation et les responsables de formation en entreprise.
- o au conseil, à l'orientation des apprenants, à leur insertion professionnelle. Cette fonction est assumée par des conseillers.
- o au conseil en entreprise. Cette fonction est assumée par des consultants ou intervenants extérieurs.

## 1-b-3 Facilitateur

En France, ce terme n'est pas utilisé. On pourrait considérer comme « facilitateurs » des personnes pour lesquelles la formation n'est pas un métier mais une fonction périphérique : par exemple, un tuteur ou un maître d'apprentissage en entreprise sont des salariés chargés de former un jeune apprenant en plus de leur travail (en relation avec le centre de formation). Autre exemple : un "coach" réalise un accompagnement individualisé d'un salarié, soit en assurant lui-même une autre fonction dans l'entreprise, soit en étant consultant externe.

Ces facilitateurs sont moins concernés par les processus de formation et de professionnalisation des formateurs.

## *1-c Développement des politiques de formation*

La formation professionnelle concerne trois grands financeurs : l'État, les Régions et les entreprises. Les stratégies de formation des enseignants/formateurs en dépendent.

Du côté des politiques publiques, la régionalisation de la formation professionnelle initiale et continue commencée en 1983 est en cours d'achèvement et sera totalement effective à partir de 2007, à l'issue des actuels contrats de plan État-Région.

### 1-c-1 Partage des responsabilités État-Région

Pour la **formation initiale**, la Région planifie et gère tous les équipements des établissements publics ainsi que l'implantation de filières de formation professionnelle dans un schéma régional des formations professionnelles. En revanche, la gestion des enseignants (recrutement, formation, cursus, carrière) relève toujours de l'État, via le Ministère chargé de l'Éducation nationale.

En matière de **formation continue**, les Régions sont responsables du financement des programmes de formation professionnelle des jeunes et des adultes. L'État garde la responsabilité des publics les plus fragilisés au titre de la rémunération et du financement des coûts de la formation (pour des demandeurs d'emploi, des publics handicapés, etc.). De la part des pouvoirs publics, il n'existe pas de stratégie nationale de formation des acteurs de la formation continue. L'État et la Région peuvent en élaborer au niveau régional (sans obligation) via un contrat de plan. Les priorités stratégiques et les programmes de formation varient selon les besoins des régions.

*Les stratégies de l'État pour la formation initiale : valoriser les voies professionnelle et technologique, et rénover la formation initiale et continue des enseignants*

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche a particulièrement insisté en 2003 sur sa volonté de valoriser les voies professionnelle et technologique ainsi que les formations professionnalisantes de l'enseignement supérieur. Pour mener à bien ces chantiers, il est donc nécessaire, en parallèle de réformes structurelles, d'assurer aux enseignants la meilleure formation initiale et continue possible. Depuis 1999, celle-ci est confiée aux Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (26 en France). Or, le constat a été fait que la formation initiale des enseignants dissociait beaucoup trop la théorie et la pratique. Les axes de progrès préconisés sont les suivants :

- o rénover les concours de recrutement des professeurs
- o élargir le champ de compétences des enseignants
- o individualiser leur formation
- o leur offrir un meilleur accompagnement en début de carrière
- o redéfinir les dispositifs d'évaluation
- o porter l'accent sur l'usage des NTIC dans l'enseignement (en accord avec l'initiative E-learning de la Commission européenne)
- o favoriser les échanges au sein de l'Union Européenne.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche<sup>1</sup> prévoit que 12 300 nouveaux enseignants seront nécessaires chaque année, d'ici 2009, notamment pour compenser les départs à la retraite. Certaines disciplines connaissent déjà une pénurie d'enseignants. Ceci exigera un renouvellement du corps professoral qui devra passer par une valorisation du métier d'enseignant.

### **1-c-2 La formation continue en entreprise : une réforme pour la formation des salariés**

La formation professionnelle continue en France est fortement ancrée dans la négociation entre les partenaires sociaux (syndicats des employeurs et employés) et les pouvoirs publics.

Les partenaires sociaux s'inquiètent de l'avenir des emplois et des qualifications, de la future baisse démographique de la population active, le tout dans un contexte de faible croissance et de crise économique latente. Elle connaît actuellement un processus de réforme important concrétisé par un Accord National Interprofessionnel signé en septembre 2003 suivi d'une loi en **mai 2004**<sup>2</sup> sur la formation des salariés en entreprise, sous l'égide du Ministère chargé du Travail. Les partenaires se sont mobilisés pour que la formation soit accessible à un plus grand nombre de salariés et leur permette d'augmenter et de faire reconnaître leurs compétences. Cette loi prévoit des actions de formation financées l'entreprise, sur ou hors temps de travail du salarié, elles seront liées :

- o à l'adaptation au poste de travail,
- o à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi des salariés,
- o ou au développement des compétences.

---

<sup>1</sup> Le ministère a changé d'intitulé en juin 2003, suite à un remaniement ministériel.

<sup>2</sup> Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social (Journal officiel du 5 mai 2004).

**1-d Tableau : Enseignants et formateurs de l'enseignement professionnel initial et continu**

	Type d'enseignants ou formateurs	Recrutement	Formation		Carrière
<b>Enseignement professionnel initial</b>			Initiale	Continue	
Système d'éducation en milieu scolaire	Enseignement professionnel et technologique : <b>L'enseignant est un pédagogue</b>	Fonctionnaire de droit public (90%) : recrutement sur <b>concours + expérience professionnelle antérieure</b> Contractuels (10%) <b>expérience professionnelle</b>	Réglémenté en IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)	Proposé en IUFM	Statut et grade déterminés par concours national d'accès organisé par discipline
Apprentissage	- Le maître d'apprentissage (salarié chargé de former le jeune apprenti en entreprise) - Enseignant professionnel	Sur base d'expérience professionnelle	Non obligatoire selon les régions	Non obligatoire	Pas de carrière spécifique car ce n'est pas une fonction autonome ; Elle s'exerce en plus du poste de production
<b>Formation continue</b>	Plusieurs catégories : Au niveau stratégique et gestion <b>le responsable de formation</b> en organisme ou en entreprise. Au niveau pédagogique <b>le formateur</b> , expert en contenus, méthodologie et ingénierie pédagogique. Pour le conseil,, le consultant, l'expert, le coach	Contractuels de droit privé, choisis pour leurs diplômes ou compétences dans un secteur précis. Recrutement sur base d'expériences et de savoirs professionnels	Pas de réglementation. Beaucoup d'offres mais pas d'obligation		En centre de formation ou en entreprise
	Tuteur, facilitateur des apprentissages dans l'entreprise.		Une formation de 3 jours non obligatoire		En centre de formation ou en entreprise. Pas de carrière (fonction ou activité additionnelle)

## ***1-e Rôle des enseignants et des formateurs dans le système de l'éducation et la formation professionnelle***

### **1-e-1 Influence des enseignants, sur le système de formation initiale dans le développement des programmes et les choix pédagogiques**

**En formation initiale**, l'enseignant a peu d'initiative, si ce n'est sur les modalités pédagogiques de son enseignement. Il est dépendant :

- o d'un programme dont le contenu et le nombre d'heures de formation sont fixés au niveau national
- o d'un nombre d'élèves imposé par classe
- o d'un emploi du temps hebdomadaire rigoureux fixé à l'avance annuellement par l'établissement où il travaille.

Même le travail interdisciplinaire (en collaboration étroite avec d'autres enseignants) doit être entériné au sein d'un « projet d'établissement », document formel voté par le conseil d'administration de l'établissement.

L'enseignant peut néanmoins proposer l'intervention d'un spécialiste extérieur à l'établissement pendant ses heures de cours, avec l'autorisation du Directeur de l'établissement.

Les programmes, précités, sont établis au niveau national par le Conseil National des Programmes, qui dépend du ministère chargé de l'Education. Il fixe, avec des groupes d'experts, les contenus, les méthodes et l'évaluation finale (diplôme). Le contenu des diplômes professionnels est négocié lors de son élaboration au sein de Commissions nationales paritaires consultatives regroupant des experts, des enseignants, des inspecteurs généraux de la discipline, des représentants des partenaires sociaux et de la branche professionnelle concernée.

Dans leur définition officielle, ces programmes « délimitent le contenu disciplinaire minimal exigible à chaque niveau, la définition d'une progression d'une étape à l'autre d'apprentissage et des repères communs à tous les enseignants et auteurs de manuels scolaires ». Ils sont publiés au Bulletin officiel, et sont donc imposés aux enseignants. La valeur et le contenu d'un cursus de formation initiale et d'un diplôme professionnel, sont identiques pour l'ensemble du territoire.

### **1-e-2 Influence des formateurs sur le système de formation continue, le développement des programmes et les choix pédagogiques**

**La formation continue** a un fonctionnement beaucoup plus souple et permet de nombreuses innovations, dans le contenu comme dans la pédagogie. Les décisions sont souvent prises collégialement, par exemple :

- o pour modulariser et individualiser un parcours de formation
- o pour augmenter ou diminuer le nombre d'heures du module
- o pour introduire de nouveaux contenus (dimension européenne...)
- o pour décider du choix et des qualifications des formateurs
- o pour augmenter ou diminuer le nombre d'apprenants
- o pour signer un contrat pédagogique avec l'apprenant
- o pour créer de nouveaux outils pédagogiques
- o pour décider des modalités pédagogiques : en présence, à distance, en entreprise, en centre, etc.

C'est le responsable de formation (ou les formateurs) qui définit le programme à la suite d'une analyse des besoins de l'entreprise et de ceux des personnes en formation. Il peut également répondre à des appels d'offre de formation (Etat, Régions, FSE) en créant des cursus de formation liés aux besoins du marché et/ou du bassin d'emploi.

Ces différences dépendent principalement du champ d'intervention des formateurs/enseignants, car :

- o **en formation initiale**, le public est "captif", dans la phase de scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, et est fortement incité à suivre sa scolarité jusqu'à l'obtention d'un diplôme.
- o **en formation continue**, les bénéficiaires de la formation, jeunes et adultes, sont volontaires et « clients ». Si la formation n'est pas conforme à leurs besoins, pas assez innovante ou pas assez « efficace », ils peuvent l'abandonner, sous certaines conditions, sanctionnant alors économiquement le centre de formation. De ce point de vue, la qualité du système de la formation continue dépend de la loi du marché. Les acteurs de la formation en sont les garants lorsqu'ils ont un fort degré de réactivité.

## 2- Enseignants et formateurs en formation professionnelle initiale

### 2-a « Catégories » d'enseignants

#### 2-a-1 Éducation nationale : du CAP au BTS (bac + 2)

En France, l'enseignement professionnel et technologique propose toujours un cursus et un diplôme final combinant matières d'enseignement général et matières d'enseignement professionnel. Cet enseignement regroupe 90% des élèves au sein de l'Éducation nationale. Les enseignants sont spécialisés dans l'un ou l'autre de ces enseignements, général ou professionnel. Selon la filière choisie (voie courte ou voie longue), plusieurs catégories d'enseignants sont concernées.

A noter que les catégories d'enseignants restent les mêmes, qu'ils interviennent dans le secteur public ( 80%) ou privé sous contrat avec l'Etat (20 %).

##### 2-a-1-a Le professeur de lycée professionnel (PLP)

Le professeur de lycée professionnel, après l'obtention du concours CAPLP2, a plusieurs fonctions : enseignement, préparation, organisation et suivi des stages pratiques des élèves en entreprise, conseil pour leur orientation.

Le professeur de lycée professionnel de disciplines générales enseigne deux disciplines, pendant une durée hebdomadaire de 18 heures. Quelques exemples de matières enseignées : mathématiques-sciences physiques, lettres-histoire-géographie, lettres-allemand, lettres-anglais, lettres-espagnol, langues vivantes, éducation artistique et arts appliqués.

Le professeur de lycée professionnel de disciplines techniques enseigne une seule discipline, pendant une durée hebdomadaire de 23 heures. Quelques exemples de matières enseignées dans le secteur secondaire : génie mécanique, génie électrique, génie industriel bois, biotechnologies, génie civil ; dans le secteur tertiaire : économie et gestion, hôtellerie, tourisme, paramédical et social, bureautique et comptabilité...

Il organise les périodes de formation des élèves en entreprise (stages de 3 semaines) qu'il guide et suit individuellement après les avoir conseillés dans leur choix.

##### 2-a-1-b Le professeur certifié

Il est titulaire d'un CAPES (Certificat d'APTitude à l'Enseignement du Second degré, niveau bac + 4 ans d'études) pour des disciplines d'enseignement général ou du CAPET ( Certificat d'APTitude à l'Enseignement Technique), pour des disciplines techniques. Le titulaire du CAPET peut enseigner dans un lycée d'enseignement général et technologique (principalement) et dans un lycée professionnel.

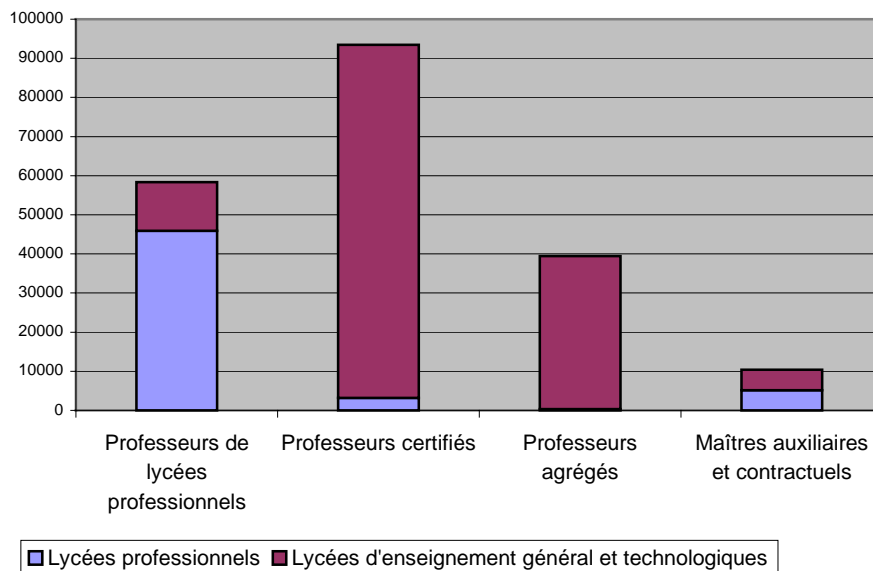
Il enseigne pendant 18 heures hebdomadaires une seule matière. Quelques exemples de matières enseignées dans les domaines professionnels :

- enseignements techniques du secteur industriel : génie mécanique, génie électrique, génie thermique, génie civil, biotechnologies et technologies.
- enseignements du secteur tertiaire : économie et gestion, hôtellerie, tourisme, sciences et techniques médico-sociales, bureautique et comptabilité...

##### 2-a-1-c Le professeur agrégé

Le professeur agrégé est titulaire d'une agrégation (concours de recrutement, de niveau bac + 5 ans d'études). C'est le grade le plus élevé dans l'enseignement du second cycle. Il enseigne pendant 15 heures hebdomadaires. Il peut aussi enseigner dans des classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs. Quelques exemples de matières enseignées en lycée technique : mécanique, génie mécanique, génie civil, génie électrique, biochimie-santé et environnement.

### **2-a-1-d Diagramme : Répartition des 201.602 enseignants par catégorie dans l'enseignement professionnel**



### **2-a-2 Enseignement agricole**

Il existe par ailleurs un dispositif de formation professionnelle propre à l'agriculture, dépendant du ministère chargé de l'Agriculture, construit en parallèle sur le même modèle que celui de l'Éducation nationale. Il a ses propres établissements de formation, ses enseignants et sa propre organisation.

Parmi les enseignants en agriculture, on distingue les professeurs de l'enseignement public, ceux de l'enseignement privé et le personnel des maisons familiales rurales.

#### **2-a-2-a Les professeurs de l'enseignement public agricole**

Recrutés par concours au niveau bac + 3, les professeurs dépendent du ministère chargé de l'Agriculture. Leurs statuts sont calqués, pour l'essentiel, sur ceux des enseignants de l'Éducation nationale à l'exception des ingénieurs.

**Le professeur de lycée professionnel agricole (PLPA) et les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA)**

Ces enseignants forment les jeunes, du CAPA au BTS, dans les secteurs suivants : production, transformation, commercialisation, aménagement de l'espace, services. Ils assurent aussi des actions de développement agricole, d'animation en milieu rural, de coopération internationale.

**Les ingénieurs en agronomie (IA) et les ingénieurs des travaux agricoles (ITA)**

Ils enseignent en formation initiale et continue (formation professionnelle et promotion sociale agricole). Ils peuvent également exercer des fonctions d'animation technique, de coopération internationale, de développement local, d'inspection technique et pédagogique.

#### **2-a-2-b Les professeurs de l'enseignement agricole privé sous contrat**

Ce sont des agents contractuels du ministère chargé de l'Agriculture, titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3. Ils exercent au moins un mi-temps, et sont classés en diverses catégories, selon leur mode de recrutement (sur concours ou sur titres) comme dans l'enseignement public.

#### **2-a-2-c Les moniteurs en maison familiale rurale (droit privé)**

Il s'agit d'un dispositif particulier spécifique à l'Agriculture. Les maisons rurales accueillent des jeunes de 13 à 14 ans et les préparent aux CAPA et BEPA et les instituts ruraux des jeunes de 17-18 ans préparent les BTA et BTS. Les centres de promotion sociale accueillent quant à eux des adultes. Les moniteurs sont polyvalents et ont un rôle de tuteur et d'animateur.

Ils peuvent accéder par promotion interne aux fonctions de direction.

## 2-a-3 Enseignement dans les Centres de Formation d'Apprentis

### 2-a-3-a Les enseignants de centres de formation d'apprentis

Souvent anciens professionnels, spécialistes de la matière à enseigner (boulangier, mécanicien) ils peuvent être soit contractuels salariés (à temps plein ou à temps partiel) dans le Centre de Formation d'Apprentis, soit travailleurs indépendants.

Ils doivent avoir un certificat de « non-opposition à enseigner » délivré par un inspecteur de l'apprentissage de l'Éducation nationale.

### 2-a-3-b Maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise

#### Le maître d'apprentissage

La fonction de "maître d'apprentissage" ne correspond à aucun statut et aucune formation ou certification n'est obligatoire pour l'exercer (y compris le titre de "maître d'apprentissage confirmé" créé en 1997). Il s'agit d'une mission réalisée en marge de sa fonction habituelle par l'employeur lui-même (dans une très petite entreprise) ou par le salarié désigné par l'employeur. Le maître d'apprentissage est choisi sur la base du volontariat parmi les salariés qualifiés de l'entreprise en fonction de ses diplômes, de son expérience professionnelle et d'un niveau de qualification au moins égal à celui que prépare l'apprenti. Il est directement responsable de la formation de l'apprenti et assure la liaison avec le centre de formation d'apprentis. Majeur, il doit offrir toutes garanties de moralité.

#### Le tuteur en entreprise

La fonction de "tuteur" ne correspond à aucun statut et aucune formation ou certification n'est obligatoire pour l'exercer. Il s'agit d'une mission réalisée en marge de sa fonction habituelle par un salarié désigné par l'employeur. Il est choisi sur la base du volontariat parmi les salariés qualifiés de l'entreprise en fonction de ses diplômes, de son expérience professionnelle et d'un niveau de qualification au moins égal à celui que prépare le jeune en formation.

## 2-a-4 Enseignement supérieur court

Sont concernées les formations en 2 ans après l'obtention du baccalauréat.

#### Les enseignants de l'enseignement supérieur court

Les enseignants préparant au BTS (dans les lycées, dans les sections de Techniciens Supérieurs) sont des enseignants titulaires du CAPES ou de l'agrégation.

Ceux qui enseignent en IUT (Institut Universitaire Technologique) sont, soit des enseignants de l'enseignement supérieur (maîtres de conférences, enseignants associés), soit des enseignants titulaires du CAPES ou de l'agrégation.

Les enseignants de l'enseignement supérieur sont recrutés sur concours, en fonction des postes ouverts dans les universités, instituts ou écoles. Depuis 1986, les catégories d'enseignants universitaires comme les maîtres assistants et assistants sont en voie d'extinction au profit des enseignants des lycées qui désirent enseigner dans un établissement d'enseignement supérieur ; ils doivent en faire la demande auprès du rectorat et du président de l'université concernée.

#### Les maîtres de conférence

Les maîtres de conférence assurent un enseignement annuel de 128 heures de cours ou 192 heures de travaux dirigés ou 288 heures de travaux pratiques. Ils mènent des activités de recherche et participent à des actions de formation permanente.

#### Les enseignants universitaires non-titulaires

Des voies d'accès spécifiques sont aménagées pour les professionnels et les chercheurs étrangers. Ils peuvent avoir les statuts suivants :

- **les enseignants associés à temps plein** sont des professionnels recrutés pour une durée de 6 mois à 3 ans et **les enseignants associés à temps partiel** sont recrutés pour une durée minimale de 3 ans. Ils doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.
- **les Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche** : ils préparent un doctorat et ne doivent pas avoir plus de 28 ans. Ils peuvent assurer à temps complet 128 heures de cours ou 192 heures annuelles de travaux dirigés ou 288 heures annuelles de travaux pratiques. Ils sont rémunérés mensuellement et sont sous contrat à durée déterminée.
- **les moniteurs** sont recrutés parmi les étudiants qualifiés qui souhaitent se préparer à des fonctions d'enseignant chercheur. La durée maximale de leur contrat est de 3 ans.
- **les chargés d'enseignement vacataires** sont recrutés parmi les personnes qui exercent une activité professionnelle principale. Ils sont chargés d'apporter aux étudiants l'expérience du monde du travail.

Enfin, dans les écoles spécialisées, les enseignants sont, soit des fonctionnaires, soit des contractuels de droit privé, selon les secteurs (infirmière, architecte, opticien, etc.). Ce sont, en général, des professionnels du secteur.

#### **Répartition des enseignants par catégorie dans l'enseignement supérieur**

Professeurs certifiés, Professeurs agrégés	Maîtres de conférence	Professeurs d'université	Ater*	Autres « vacataires »	Total
17 %	39,5 %	22,5 %	14,5 %	6,5 %	100 %

\* Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche

### ***2-b Exercice du métier d'enseignant***

#### **2-b-1 Lieux d'exercice**

- Lycées Professionnels
- Lycées d'enseignement général et technologique
- IUT (Institut Universitaire Technologique)
- Universités
- Instituts polytechniques (3 en France)
- Ecoles spécialisées (arts appliqués, architecture, spectacle, santé, optique..).

#### **2-b-2 Moyenne d'âge**

C'est une population plutôt vieillissante. La moyenne d'âge est de **43 ans**. Il y a 186 893 enseignants hommes et 244 876 femmes dans les lycées professionnels et d'enseignement général et technologique.

Les enseignants, dans les établissements du supérieur sont plus âgés, 45 ans en moyenne. Il y a 49 244 hommes et 25 637 femmes.

#### **2-b-3 Evolution de carrière-type**

La carrière des enseignants est gérée au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale sous couvert d'un corps d'inspection accrédité. Il existe des commissions paritaires en liaison avec les syndicats pour que les avancements des enseignants ne soient pas seulement liés à l'ancienneté.

Dans la formation initiale, la grille de salaire des enseignants est organisée selon les catégories, en échelons allant de 1 à 11.

En 2003, le ministre de l'Éducation nationale a évoqué pour la première fois la possibilité d'un avancement au mérite.

C'est l'Inspection, selon les disciplines enseignées, qui décide le plus souvent de l'évolution des carrières après inspection de l'enseignant dans la pratique pédagogique de sa discipline. En effet, le chef d'établissement n'a pas autorité sur la gestion de la carrière des enseignants

### ***2-c Données chiffrées : Catégories, Publics Concernés, diplômes préparés***

A	Catégories	Nombre total	Lieux d'exercice	Public concerné	Diplômes préparés majoritairement
Enseignement professionnel et technologique. Éducation Nationale. Enseignement public : 80% et enseignement privé : 20%	Professeurs de Lycées Professionnels (PLP)	58 353	45 944 dans les lycées professionnels(LP) et 12409 dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT)	698 497 élèves dans le second cycle professionnel (dont 148 730 dans le privé soit 21%)	CAP, BEP, BAC PRO
	Professeurs certifiés	93419	90254 en lycées d'enseignement général et technologique. 3165 dans les lycées professionnels	492715 élèves dans le second cycle général et technologique dont 99 299 dans le privé soit 20%	Bac Pro, Baccalauréat Technologique, Brevet de Technicien
	Professeurs agrégés	39471	39167 dans les lycées d'enseignement général et technologique. 304 dans les lycées professionnels		
	Maîtres auxiliaires et non titulaires (contractuels)	10 359	1592 maîtres auxiliaires dans les lycées d'enseignement professionnels et les lycées d'enseignement général et technologique (dont 807 en LP) et 8767 non titulaires (50% en LP et LEGT)		
A bis	Catégories	Nombre total	Lieux d'exercice	Public concerné	Diplômes préparés
Enseignement Agricole - Public et privé jusqu'au bac+2	Professeurs de lycées professionnels agricoles (PLPA) Professeurs certifiés de l'enseignement agricole	6664	Lycées professionnels agricoles Lycées technologiques agricoles	84208 élèves dont 57896 dans le privé 38449 dont 16486 dans le privé	CAPA / BEPA / Bac Pro A BTA, Baccalauréat Technologique, STAE <sup>1</sup> et STPA <sup>2</sup>
	Ingénieurs et techniciens en agronomie (IA) Ingénieurs et techniciens des travaux agricoles (ITA)	1044	Section de Techniciens Supérieurs des Écoles d'Ingénieurs, de paysagistes et de vétérinaires (19 écoles publiques et 7 privées)	20681 élèves dont 7062 dans le privé	BTA / BTSA
	Formateurs contractuels de droit public et de droit privé	5321 et 4800	Maisons rurales	NC	CAPA / BEPA
	Moniteurs polyvalents	NC	Instituts ruraux	NC	BTA / BTSA
(1) STAE = Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement (2) STPA = Sciences et Technologies des Produits Alimentaires					

B	Catégories	Nombre total	Lieux d'exercice	Public concerné	Diplômes préparés
APPRENTISSAGE Enseignement des Centres de Formation d'Apprentis	<b>Enseignants professionnels contractuels à temps plein ou à temps partiel.</b> Maîtres d'apprentissage ou salariés d'entreprises, chargés de la Formation de l'apprenti en entreprise en liaison avec le Centre de Formation des Apprentis	Aucune statistique précise car les CFA relèvent de plus en plus, financièrement, des régions (52%)	<b>Associations (44,2%), Chambres Consulaires (34%), CFA sous tutelle de l'Éducation nationale ou sections d'apprentissage (12,2%), Autres (enseignement supérieur )</b> Entreprises	332386 apprentis en CFA, le reste en sections d'apprentissage	CAP / BEP (215 726 apprentis). BP (35588 apprentis). Bac Professionnel (30 737 apprentis). BTS / DUT (32389 apprentis). Licence, Maîtrise, Ingénieurs (17946 apprentis)
Apprentissage dans l'agriculture	Idem	Idem	163 CFA (102 publics et 61 privés)	28469 apprentis dans l'agriculture	CAPA / BEPA / Bac Pro et Technologique / BTA / BTS
C	Catégories	Répartition	Lieux d'exercice	Public concerné	Diplômes préparés
Post Bac Enseignement supérieur Education Nationale	Professeurs certifiés Professeurs agrégés	16,9 %	Instituts Universitaires de Technologie 112 IUT	Étudiants 113 549 (-1,9% par rapport à 2002)	DUT
	Maîtres de conférences	39,6 %			
	Professeurs d'université (ils n'enseignent pas en IUT)	22,5 %			
	ATER et Moniteurs (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche)	14,5 %	Section de Techniciens Supérieurs et classes assimilées (DECF). 485 dont 147 privées	245190 élèves dont 6096 en DECF 71668 dans le privé (30%)	BTS
	Autres (vacataires)	6,5 %			
D	Catégories	Nombre total	Lieux d'exercice	Public concerné	Diplômes préparés
Post Bac - Enseignement supérieur - Autres ministères (Santé, Industrie, Culture)	Enseignants d'écoles spécialisées	Pas de statistique	Écoles spécialisées : arts appliqués, infirmières, optique, éducateurs spécialisés, architecture, spectacle	Dans les écoles d'arts appliqués : 1192 élèves	Diplômes des métiers d'art, diplôme d'infirmières, d'opticiens, d'éducateurs spécialisés, d'architecte et de technicien du spectacle

## ***2-d Formation initiale des enseignants***

La formation initiale des enseignants est essentiellement une préparation aux différents concours de recrutement. Les candidats sont obligatoirement titulaires d'une licence (ou d'un diplôme de niveau bac + 3) dans la discipline qu'ils ont choisie d'enseigner. Ils doivent ensuite réussir l'un des concours d'enseignement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CAPLP2, CAPES, CAFEP, CAPET, agrégation) ou du ministère chargé de l'Agriculture pour l'enseignement agricole (PLPA, CAPETA, CAPESA).

La majorité des candidats enseignants est formée dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM), mais aussi par le système d'enseignement à distance (CNED), dans une des quatre écoles normales supérieures (ENS), dans quelques universités, ou encore dans des organismes privés.

La préparation au concours est autonome et personnelle. Elle peut être initiée par un Conseiller d'Information et d'Orientation. Il existe un système d'information national d'aide aux concours (SIAC) sur le site Internet du ministère, à l'adresse suivante : [www.education.gouv.fr/siac/](http://www.education.gouv.fr/siac/)

Notons enfin que l'Éducation nationale a revu les moyens d'accès pour des personnes détentrices de qualifications professionnelles, afin d'encourager et d'élargir le cercle des enseignants, surtout dans l'enseignement professionnel où il y a pénurie. Les disciplines technologiques n'affichent pas un taux de couverture de 100%, notamment dans les sections du génie civil ou de la mécanique. On a ainsi recruté dans certains secteurs comme les mathématiques, les sciences et la comptabilité des professeurs contractuels, de nationalité étrangère (à diplômes égaux). En effet, les salaires sont peu attractifs dans un marché de l'emploi compétitif et l'on trouve peu de candidats au concours national de recrutement.

### **2-d-1 Le recrutement sur concours**

#### ***2-d-1-a Concours de l'Éducation nationale***

- o le **CAPLP2** (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2<sup>ème</sup> grade) pour enseigner en lycée professionnel public ;
- o le **CAPES** (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré), pour les disciplines littéraires et scientifiques. Le titulaire du CAPES est professeur certifié ;
- o le **CAPET** (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique), pour les disciplines technologiques. Le titulaire du CAPET est professeur certifié ;
- o le **CAFEP** (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé) pour l'enseignement privé catholique. Les candidats subissent les mêmes épreuves, dans les mêmes salles et devant le même jury que les candidats aux concours de l'enseignement public (CAPES, CAPET ou CAPLP2) ;
- o l'**agrégation**, qui permet d'enseigner en lycée et dans l'enseignement supérieur. Le titulaire de l'agrégation est professeur agrégé. Ce concours est le seul qui se prépare encore à l'université.

**Ces concours sont externes** (ouverts à tous publics) **ou internes** (réservés aux enseignants déjà en poste). **Ils sont à recrutement national** : en cas de réussite, le candidat pourra être professeur sur l'ensemble du territoire. Les concours externes comportent des épreuves d'admissibilité (écrites) et des épreuves d'admission (orales). Ils sont difficiles et sélectifs. En 2003 le taux de réussite au concours CAPES externe s'accroît, corollaire des augmentations du nombre de postes (+16%) et d'admis (+14.5%) combinés à la baisse du nombre de présents. Au CAPET externe, un candidat sur cinq est admis. Le taux de réussite au CAPLP externe progresse...

#### ***2-d-1-b Principaux concours de l'enseignement agricole***

- o le **PLPA** (professorat de lycée professionnel agricole) : équivalent du CAPLP2 ;
- o le **CAPESA** (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré agricole) : équivalent du CAPES, pour l'enseignement agricole ;
- o le **CAPETA** (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique agricole).

#### ***2-d-1-c Concours de l'enseignement privé***

Les candidats qui préparent les concours de l'enseignement privé suivent une formation appuyée sur le référentiel d'activité professionnelle propre à l'enseignement technique privé. La formation générale et professionnelle est répartie entre les organismes de formation de l'enseignement catholique et l'IUFM<sup>3</sup>. Leurs stages pratiques se déroulent dans les établissements privés sous contrat. Les nouveaux professeurs bénéficient d'un nouveau tutorat et de conseils pédagogiques individualisés.

---

<sup>3</sup> Voir § 2-d-2-a

## **2-d-1-d Formation des enseignants agricoles**

Les concours n'ont lieu que s'il y a des postes à pourvoir. La formation a lieu après la réussite au concours d'entrée, à l'École Nationale de Formation Agronomique de Toulouse (ENFA). Ils reçoivent leur certification à la fin de leur formation.

**Ingénieurs d'agronomie (IA)** : leur formation dure deux ans et se déroule à l'École nationale supérieure de sciences agronomiques appliquées de Dijon. Ils obtiennent, à son terme, un Certificat d'études supérieures d'animation et de formation pour le développement rural.

**Ingénieurs des travaux agricoles** : leur formation se déroule dans les Écoles nationales d'ingénieurs des travaux (ENIT) avec une entrée sur concours. La formation dure 3 ans. La 3<sup>ème</sup> année est consacrée à l'orientation professionnelle en sections spécialisées : agronomie, horticulture, aménagement et développement rural, industrie agroalimentaires, techniques du paysage, biologie végétale et génétique...

**Les moniteurs en maison familiale** : les moniteurs sont recrutés sur plusieurs critères : une expérience reconnue du milieu rural et agricole, un diplôme de niveau bac + 2 ans (BTSA, BTS), une aptitude à la fonction éducative. La formation des moniteurs se déroule au cours de leur emploi (minimum 2 ans) au terme desquels ils ont la qualification de "moniteurs de formation rurale". Ensuite, ils bénéficient d'un cycle de perfectionnement annuel.

## **2-d-2 Conditions d'accès et programmes**

### **2-d-2-a Les Instituts Universitaires de formation des maîtres**

Pour accéder au concours dans l'enseignement professionnel et technologique, le niveau minimal de qualification est bac+3, mais il vaut mieux avoir un bac+5. La possession d'un doctorat à l'Université correspond à un bac +8 et permet d'enseigner à l'Université.

La formation initiale des enseignants est organisée, pour l'essentiel, par les IUFM, au niveau régional. Elle est fort contestée à présent car il y a trop de différences pédagogiques entre les régions. Néanmoins, la mise en place des IUFM, depuis 1991, a entraîné une homogénéisation de la formation de tous les enseignants, quel que soit le niveau d'enseignement auquel ils se destinent.

A présent, le concours d'entrée aux IUFM sera national, ce qui explique la volonté politique de donner à ces instituts un haut niveau de formation disciplinaire et une véritable formation professionnelle.

La formation à l'IUFM dure deux ans :

- o la première année est consacrée à la préparation de tout concours de recrutement externe ou interne.
- o Si le concours est réussi, la deuxième année est consacrée à une formation professionnelle, théorique et pratique en alternance, à l'issue de laquelle le professeur stagiaire est certifié et devient fonctionnaire titulaire.

L'accès en première année d'IUFM se fait par une sélection sur dossier, parfois par tests et est suivie d'un entretien. La spécialité ou discipline choisie par le candidat, son expérience, sa motivation, ses qualités de communication sont déterminantes.

La première année, modèle linéaire, à temps plein, est consacrée à la préparation au concours : formation fondamentale relative à la discipline d'enseignement préparée, véritable apprentissage théorique approfondi. Elle est assortie d'une innovation : un stage pratique obligatoire de sensibilisation au métier d'enseignant.

En deuxième année, modèle d'alternance, les candidats reçus au concours sont admis à l'IUFM en qualité de professeur stagiaire. Ils perçoivent environ 1220 € nets par mois. Pendant cette deuxième année, les candidats reçoivent une formation en alternance : ils ont la responsabilité d'une classe dans un lycée (quatre heures hebdomadaires), font un stage en entreprise de 240 heures et un mémoire professionnel ; suivent des compléments de formation didactique et scientifique, souvent assurés par l'université.

*Exemple de programme de préparation au concours du CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique)*

IUFM 1<sup>ère</sup> année

- o Formation fondamentale disciplinaire de 350 heures
- o Formation spécifique au concours de 200 heures
- o Formation professionnelle avec stage de pratique accompagnée de 100 heures

IUFM 2<sup>e</sup> année

- o Stage en responsabilité de classe 4 heures par semaine
- o Complément de formation scientifique de 70 heures
- o Formation fondamentale disciplinaire de 100 heures
- o Stage en entreprise de 240 heures

Toutefois les futurs enseignants sont très peu préparés à une formation qui puisse les aider face aux problèmes de violence et d'incivilité, tout comme à ceux posés par l'hétérogénéité des publics et leur intégration scolaire.

On observe, dans le système éducatif français, une volonté de recentrer la formation des enseignants sur les connaissances qu'ils auront à enseigner.

L'enseignant doit prendre en compte l'environnement de son futur métier grâce à des stages ; il doit s'initier aux nouvelles technologies, apprendre à organiser et évaluer le travail des élèves.

Il doit découvrir le monde de l'entreprise qui reste pour certains enseignants un lieu très extérieur.

Dans la rénovation des IUFM, il est prévu de mieux préparer les enseignants à leur futur métier en développant l'alternance entre la pratique de la classe et la formation théorique.

De même qu'il faut resserrer les liens entre les IUFM et l'université, en amont des concours de recrutement, il faut, en aval, rapprocher la formation professionnelle des lieux concrets de l'exercice du métier.

Il est également prévu de favoriser les échanges au sein de l'Union Européenne.

### ***2-d-2-b Evaluation***

L'institution responsable des "corps" d'accréditation de qualification pour les enseignants en formation initiale est uniquement le ministère chargé de l'Éducation nationale, aidé en cela par le corps de l'inspection générale.

Les méthodes d'évaluation pour obtenir ces qualifications sont les concours internes et externes par discipline et grade.

A la fin de la deuxième année en IUFM, la certification sanctionne la formation dispensée et permet au candidat d'être titularisé dans la fonction publique.

Les enseignants sont évalués pendant leur temps de service par des inspecteurs spécialisés par discipline, soit régionaux (pour les enseignants PLP et certifiés) soit généraux (pour les agrégés). Les rapports d'inspection, assortis d'une note pédagogique allant de 0 à 60, ont des répercussions sur leur carrière en terme de promotion et de salaire (changement d'échelon).

### ***2-e Formation continue des enseignants***

La formation continue des enseignants est de compétence académique.

Les enseignants de l'Éducation nationale exerçant leur activité en formation initiale, peuvent participer aux « Universités d'été » (séminaires d'une ou deux semaines) organisées au niveau national par le ministère et aux formations organisées dans chaque Académie par les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres).

Depuis 1998, les IUFM qui ont signé avec le recteur un contrat d'objectifs, organisent la formation continue des enseignants sous forme de stages ou de sessions spécifiques à raison de 5 jours par an sur leur temps de service.

Il existe la possibilité de prendre un congé sabbatique de formation mais cet usage reste très rare.

La formation continue des enseignants est un puissant levier du progrès du système éducatif

### ***2-f Formation des formateurs impliqués dans la formation initiale***

Les formateurs qui interviennent dans la formation initiale sont peu nombreux (10% à peine) et sont essentiellement choisis pour des qualifications précises où l'on constate un déficit d'enseignants titulaires.

C'est ainsi qu'on engage des professionnels dans les secteurs de la comptabilité ou du génie civil ainsi que dans les domaines des arts et du design.

Très souvent, ils sont directement opérationnels et ne suivent pas de formation avant leur entrée en fonction.

#### **2-f-1 Formation catégorielle**

##### ***2-f-1-a Les tuteurs et maîtres d'apprentissage***

Aucune formation n'est obligatoire pour les tuteurs en entreprise et maîtres d'apprentissage, sauf :

- o dans trois départements de l'Est de la France, (Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle) où une réglementation particulière oblige maîtres d'apprentissage et tuteurs à suivre une formation de trois jours avant d'exercer leur mission ;
- o dans le secteur agricole, pour les maîtres responsables de la formation des jeunes à l'installation en exploitation agricole.

Toutefois, conscients de l'enjeu que représente le tutorat pour la qualité des formations en alternance, les pouvoirs publics incitent fortement les employeurs à envoyer les tuteurs en formation : la formation des tuteurs peut ainsi être financée par les pouvoirs publics (Etat-région) ou des fonds mutualisés par les branches professionnelles dans une limite de 40 heures. Cette formation consiste le plus souvent à connaître les dispositifs réglementaires qui régissent les dispositifs d'alternance, donner les bases de l'élaboration d'une progression pédagogique et de l'évaluation.

### ***2-f-1-b Les enseignants de Centres de Formation d'Apprentis***

Les régions, responsables de l'apprentissage, mettent en œuvre et financent des plans de formation des enseignants de Centres de formation d'apprentis, en particulier dans la gestion de l'alternance avec l'entreprise. Ces plans de formation sont régionaux et varient d'une région à l'autre, selon les orientations et priorités décidées par les régions.

### **2-f-2 Formation initiale**

#### ***2-f-2-a Structure de recrutement des formateurs et des facilitateurs***

Il existe un service du personnel, parfois dirigé par un Directeur des Ressources Humaines dans les 31 académies de France.

L'Académie est le territoire régional décentralisé du ministère de l'Éducation Nationale.

Les candidats doivent consulter le site Internet de l'Académie dont ils dépendent :

[http://www.education.gouv.fr/systeme\\_educatif/academie/default.htm](http://www.education.gouv.fr/systeme_educatif/academie/default.htm)

Le niveau de qualification nécessaire pour devenir formateur ou facilitateur dans la formation initiale est au minimum Bac+3, assorti d'une solide expérience professionnelle, notamment dans les domaines (gestion, comptabilité, hôtellerie) où il y a pénurie d'enseignants titulaires.

Les critères d'admission sont définis par le service de gestion des ressources Humaines des Académies.

Les niveaux de qualification diffèrent toutefois selon les matières enseignées, dans certains métiers rares comme les métiers d'art ou de bouche.

Les moyens mis en œuvre pour élargir le cercle de ces enseignants sont les relations entre chefs d'établissement, chefs de travaux, entreprises de la région et académies.

Il n'y a pas d'obligation réglementaire en ce qui concerne les programmes de formation initiale pour les formateurs. Chaque intervenant extérieur décide de sa propre formation.

#### ***2-f-2-b Evaluation***

C'est le ministère de l'Éducation Nationale, qui valide ou non tous ses personnels.

Lorsque certains formateurs ou facilitateurs sont reconnus par leurs branches professionnelles, il en est tenu compte mais les savoirs formels (diplômes) l'emportent pour l'instant.

Toutefois, la Validation des Acquis de l'Expérience est un mode d'évaluation de plus en plus reconnu.

### **2-f-3 Formation continue**

Il n'y a pas de formation continue spécifique pour les formateurs et facilitateurs exerçant dans la formation initiale. Ils bénéficient toutefois des formations proposées aux enseignants titulaires. Cependant lorsqu'ils sont salariés d'une entreprise (tuteur et maître d'apprentissage) ou du CFA, ils peuvent bénéficier comme tout salarié du système de formation continue traditionnel (voir rapport « sur l'organisation de la formation professionnelle continue »).

## **3- Enseignants et formateurs en formation professionnelle continue**

Le formateur est le terme générique pour tout acteur de la formation continue. Ces formateurs sont loin de constituer une catégorie homogène.

Le formateur est un pédagogue qui exerce son activité dans le cadre de la formation continue. Il forme des jeunes et adultes sortis du système scolaire ou universitaire, dans un centre de formation ou dans une entreprise. Rares sont ceux qui ne forment que des jeunes : les organismes ont tendance à mixer les publics en formation et à les regrouper plutôt selon leur niveau de formation que selon leur âge.

On distingue toutefois les formateurs dont c'est l'activité principale, et les formateurs occasionnels, qui exercent une activité à temps partiel dans l'entreprise ou dans les organismes de formation.

En effet, beaucoup de formateurs interviennent à titre occasionnel en entreprise ou en organisme de formation en raison de l'expertise que leur confère leur activité principale. On estime les formateurs occasionnels à plus d'un million.

Par contre, on estime à 100 000, les personnes qui exercent ce métier comme activité principale.

De même, sur les 40 000 organismes de formation déclarés auprès des services de préfecture régionaux, seuls 7 600 ont la formation continue comme activité principale.

### ***3-a Catégories***

#### **3-a-1 Les formateurs en organismes publics de formation**

##### ***3-a-1-a Les organismes de formation continue dépendant du ministère de l'Éducation nationale***

Les établissements publics de l'Éducation nationale se sont regroupé pour ouvrir des services de formation continue : les GRETA (**GR**oupements d'**ET**ablissements) qui sont au nombre de 265. Il existe deux catégories de formateurs dans les GRETA :

- o des enseignants titulaires fonctionnaires : ils enseignent en formation continue à temps complet ou à temps partiel et leurs salaires proviennent des fonds propres du Greta. C'est le cas des enseignants en formation initiale qui, au-delà des heures dévolues à leur temps de service, consacrent des heures supplémentaires à la formation continue ;
- o des formateurs contractuels (non titulaires) ou vacataires (occasionnels).

Le tarif d'une vacation horaire (ou heure supplémentaire) varie, selon le niveau d'enseignement, de 30€ à 90€ Le salaire brut mensuel des contractuels varie de 1 300 € à 2 330 €

##### ***3-a-1-b Les services de formation continue du ministère de l'Agriculture***

Les établissements agricoles ont aussi leurs services de formation continue : les centres de formation professionnelle pour adultes (CFPPA). Les formateurs y sont soit des enseignants agricoles titulaires soit des agents contractuels soit des vacataires.

##### ***3-a-1-c L'organisme de formation continue du ministère du Travail : AFPA***

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) est un organisme de formation professionnelle sous tutelle du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale. Elle forme des adultes mais aussi des jeunes de 16 à 25 ans.

Les formateurs de l'AFPA sont tous des professionnels confirmés qui suivent une formation pédagogique initiale et un perfectionnement pédagogique tout au long de leur carrière. La formation est leur principale fonction mais ils participent également au recrutement et à l'évaluation des stagiaires, en relation étroite avec les psychologues de l'AFPA, élaborent les parcours de formation, animent les séquences pédagogiques et mettent en place de nouvelles organisations pédagogiques. Ils assurent aussi des fonctions complémentaires d'ingénierie pédagogique et de relation avec l'environnement.

On distingue à l'AFPA plusieurs catégories de formateurs, spécialisés par domaine professionnel. Ils aident les jeunes à élaborer un parcours personnalisé de formation, adapté aux réels besoins et au projet du stagiaire, et en assure la régulation tout au long de la formation.

Le formateur de l'AFPA peut devenir responsable de formation, professeur intervenant ou encore professeur de centre pédagogique et technique d'appui (formateur de formateurs).

Le salaire annuel brut minimum (hors indemnités) d'un formateur varie de 27 440 € à 36 620 €, celui d'un responsable de formation de 35 413 € à 38 112 € et celui d'un directeur de centre de 41 771 € à 60 979 €

#### **3-a-2 Les formateurs des organismes parapublics et privés**

##### ***3-a-2-a Les formateurs des centres de formation des réseaux consulaires et professionnels***

Il s'agit de formateurs salariés d'organismes de formation dépendant des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), et des chambres de métiers. Ils peuvent être, soit des formateurs professionnels, soit des professionnels d'entreprise intervenant ponctuellement.

##### ***3-a-2-b Les formateurs des organismes de formation privés***

Une **convention collective nationale** concernant l'emploi des formateurs dans les organismes de formation privés, a été signée en 1988. Le nombre de formateurs s'élève jusqu'à 70 000 personnes. Parmi les 7500 organismes exerçant à titre principal la formation continue, le marché privé couvre 94%, ne laissant au marché public que 6%.

Selon la convention collective nationale des organismes de formation privés, le salaire annuel brut d'un formateur en 2003 varie de 19 126 à 23 473 euros, et le salaire d'un consultant, ingénieur ou directeur de centre de 26 951 à 52 164 euros.

### **3-a-3 Les formateurs en entreprise**

#### ***3-a-3-a Les formateurs à temps complet***

Il existe, dans les grandes entreprises françaises, des Services de Formation Professionnelle, qui pilotent des actions de formation pour les nombreux sites et pôles de compétences de l'entreprise. Les groupes EDF et Gaz de France comptent, par exemple, un SFP composé de 1100 formateurs.

#### ***3-a-3-b Les formateurs occasionnels***

Les formateurs d'entreprise sont des salariés de l'entreprise qui n'ont pas un statut spécifique de formateur. Ils sont cadres ou techniciens. Ils interviennent souvent sur des spécialités techniques propres à l'entreprise. En relation avec les services de formation de l'entreprise, le formateur d'entreprise assure une fonction pédagogique qui consiste à animer les stages de formation et à évaluer leur qualité pédagogique.

#### ***3-a-3-c Les maîtres d'apprentissage et tuteurs***

Salariés de l'entreprise, ils sont avant tout des professionnels choisis par leur employeur pour leur expertise et leur sens de l'organisation. Ils accueillent, forment et intègrent des jeunes dans l'entreprise. Maître d'apprentissage (quant il y a apprenti) et tuteurs (dans les autres cas d'alternance) peuvent recevoir des jeunes qui poursuivent soit une formation initiale et suivent des stages en entreprise, soit une formation continue en alternance à travers des contrats de travail spécifiques. Ils sont chargés de faciliter la réalisation des objectifs pédagogiques de formation fixés pour le diplôme préparé et de trouver des situations professionnelles permettant leur réalisation. Ils participent également à l'évaluation des qualifications du jeune et travaillent en relation avec les enseignants du centre de formation responsable du jeune.

### ***3-b Des fonctions diversifiées***

A l'origine, la formation pour les adultes se voulait différente du modèle scolaire traditionnel. C'est pourquoi les acteurs de la formation continue remplissent des fonctions très diversifiées.

Il peut s'agir de **fonctions stratégiques et de gestion** pour les responsables de formation, en entreprise ou en centre de formation :

- o Le **responsable de formation en entreprise** -ou le Directeur des Ressources Humaines (DRH)- définit et organise la formation des salariés en fonction des besoins de l'entreprise sous forme de plan de formation. Le responsable de formation qui gère les aspects politiques, stratégiques et organisationnels de la formation en entreprise, est également concerné par la gestion administrative de la formation des jeunes, par l'organisation de l'alternance dans l'entreprise et les relations avec le centre de formation. Hormis les phases de conception et d'évaluation, il intervient rarement directement dans le processus pédagogique.
- o Le **responsable de formation en organisme de formation** travaille en étroite collaboration avec le DRH ou le responsable de formation de l'entreprise. Il analyse la demande de formation, conçoit et organise des dispositifs et/ou parcours de formation, d'un bout à l'autre.

Par ailleurs, ils peuvent exercer des **fonctions pédagogiques, d'accompagnement, d'orientation** et de guidance des publics, en amont et en aval de la formation, ou encore des **fonctions pédagogiques** au sens propre du terme. Ce sont essentiellement les formateurs, les animateurs de formation, et les coordonnateurs qui ont un rôle d'enseignement auprès des publics et de coordination des équipes de formation.

Ils peuvent :

- o enseigner une ou plusieurs matières (préparation des contenus, animation, évaluation). Les programmes sont plus souples qu'en formation initiale et le formateur doit souvent adapter le contenu de son enseignement à la demande de ses publics; les technologies éducatives et les formations à distance transforment également les approches pédagogiques ;
- o coordonner les interventions des différents formateurs ;
- o aider les stagiaires demandeurs d'emploi à trouver un stage pratique, puis un emploi à la sortie de formation ;
- o suivre les jeunes en formation en entreprise (relation avec le tuteur, évaluation du travail réalisé) ;
- o assurer des tâches administratives (connaître la situation d'emploi du stagiaire, 3 à 9 mois après sa formation).

Les tâches décrites ne sont pas toujours aussi découpées. Dans certains organismes de petite taille, une même personne peut combiner plusieurs fonctions. Malgré tout, le cœur du métier de formateur reste centré sur l'ingénierie pédagogique.

### ***3-c Formation initiale des formateurs***

Dans la mesure où il n'existe pas de statut propre au formateur, exception faite à l'AFPA, **il n'existe pas de formation initiale spécifique pour les formateurs de formation continue**. Il n'y a aucun programme de formation initiale obligatoire.

L'AFPA organise des modules de base de 4 à 12 semaines, pour tous ses formateurs, dans le but de leur faire acquérir la didactique de leur discipline en s'appuyant sur des référentiels.

Les grands réseaux de formation privés, à but lucratif ou associatifs, ont également un dispositif de formation interne qui vise autant à faire connaître la culture de l'institution que faire acquérir des compétences spécifiques.

Certaines grandes entreprises organisent des formations internes pour leurs formateurs, plutôt sur des aspects pédagogiques professionnels confirmés qui complètent leur expertise technique.

La reconnaissance et l'accréditation des qualifications de formateur relèvent, dans la plupart des cas, du ministère de l'Education nationale, opérant par voie de concours ou d'homologation.

Ce système d'accréditation ne couvre que le champ de la formation professionnelle continue dépendant de l'Etat ou des collectivités territoriales.

C'est ainsi que l'AFPA, sous tutelle du ministère chargé du travail et de l'emploi, a mis au point un titre national de Formateur Professionnel d'Adultes par la Validation des Acquis de l'Expérience en 2001.

Les organismes ou entreprises qui les emploient peuvent toutefois organiser des formations spécifiques.

### ***3-d Statuts du formateur***

Pour l'accès à la fonction de formateur dans le cadre de la formation continue en organisme de formation ou en entreprise, il n'existe aucun parcours de formation formelle. C'est une cooptation.

Le formateur est choisi en fonction des besoins et de ses compétences (et parcours professionnel).

La diversité des appellations -vacataire, animateur, formateur occasionnel, intervenant, coordonnateur..- ne doit pas cacher que l'activité de formateur ne peut être exercée que sous deux statuts : travailleur salarié ou indépendant. Le choix pour l'un ou l'autre statut appartient au formateur.

#### **3-d-1 Formateur salarié**

Il existe différents contrats de travail :

- o Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) : c'est le contrat de travail de droit commun.
- o Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) : conclu pour une durée limitée.
- o Le contrat de travail à durée indéterminée intermittent, ( CDII ) prévoyant une alternance de périodes travaillées et de périodes non travaillées.

La durée de travail effectif est fixée à 35 heures par semaine depuis janvier 2000.

Le formateur salarié d'un organisme de formation, exerce son activité sous le statut de :

- o salarié permanent (contrat à durée indéterminée),
- o salarié occasionnel (contrat à durée déterminée).

Le formateur salarié d'un organisme public est fonctionnaire lorsqu'il a passé un concours d'entrée dans la fonction publique ou "assimilé fonctionnaire" lorsqu'il a un contrat à durée indéterminée et travaille de façon permanente dans un organisme sous tutelle d'un ministère (AFPA ou GRETA). S'il a un contrat à durée déterminée, il est salarié occasionnel.

Le formateur salarié d'un organisme privé est soumis à la convention collective nationale des organismes de formation privés. Depuis le 10 juin 1988, cette convention collective régit les relations entre le salarié et son employeur, sauf lorsque le salarié intervenant occasionnel (sous contrat à durée déterminée) tire l'essentiel de ses revenus d'une activité professionnelle autre que la formation. La convention collective répartit le personnel de l'organisme de formation en 9 niveaux de classification (dont 3 concernent la fonction de formateur), définit la durée du travail avec la prise en compte des heures de préparation du face à face pédagogique. Une grille de salaires est négociée entre les partenaires sociaux. Elle fixe à 2,5 % de la masse salariale brute le budget qui doit être consacré à la formation des formateurs.

#### **3-d-2 Formateur travailleur indépendant**

Pour travailler dans le champ de la formation professionnelle continue, il est nécessaire de posséder un "numéro de déclaration d'activité". Cette déclaration se fait auprès de la Préfecture de région par le biais d'un imprimé auquel doit être joint un extrait du casier judiciaire.

Chaque prestation de formation est précédée de la signature d'un contrat de prestation de services (ou convention de formation professionnelle) déterminant l'engagement réciproque des parties. A l'issue de la formation, le prestataire délivre une facture comportant toutes les mentions requises.

Chaque année, le formateur indépendant rend compte de son activité auprès de la Préfecture de région en renseignant un "bilan pédagogique et financier". Le respect de cette formalité conditionne le maintien du numéro de déclaration d'activité indispensable à l'exercice de celle-ci.

### ***3-e Formation continue des formateurs***

En France, en formation continue, la distinction entre enseignants et formateurs n'existe pas. Formateur est le terme générique utilisé pour désigner tout acteur de la formation continue. Les grands traits de la formation des formateurs de la formation continue sont présentés dans les paragraphes qui précèdent.

Il est difficile d'avoir, à l'échelle nationale, une vue exhaustive de l'offre de formation continue pour les formateurs : les grandes institutions qui disposent d'un réseau national de formateurs (ministères de l'Education nationale, de l'Agriculture, du Travail, fédérations de l'enseignement privé, grandes entreprises, réseaux privés de formation des adultes) financent un programme national de formation de formateurs pour leur propre personnel. Ces programmes sont peu connus car ils concernent exclusivement les personnels de ces institutions. De plus, ils sont souvent complétés par des formations organisées au niveau régional et relatives à des objectifs d'adaptation ou de perfectionnement des formateurs selon les besoins locaux. Il faut ainsi s'adresser à chaque institution pour en savoir plus.

Les organismes employeurs, l'Etat et les collectivités territoriales (conseils régionaux en particulier) financent ces formations. Le Fonds Social Européen participe à des programmes de formation de formateurs. Il est sollicité par l'intermédiaire des Préfets de région et des conseils régionaux. La plupart du temps, ce programme est intégré dans des mesures transversales (actions de développement économique par exemple) et, si la participation du FSE apparaît en tant que cofinancement, elle n'est guère mesurable sur le point précis des formations de formateurs.

Jusqu'en 1992, l'Etat a financé un programme national de formation de formateurs, pour améliorer la professionnalisation des agents de la formation. Ces programmes publics sont à présent régionaux et co-financés par les conseils régionaux. Les programmes de formation de formateurs sont fixés en fonction de priorités d'action et de situations régionales. Certaines régions ont mis en place des structures particulières (centres de ressources régionaux) qui établissent des plans de formation annuels, après avoir recueilli et analysé les besoins de formation des formateurs. Ces formations sont souvent courtes, ne durent que quelques jours (information sur des nouvelles méthodes pédagogiques, usage de nouvelles technologies, connaissance d'outils).

En ce qui concerne, la formation continue dans les GRETA, les formateurs participent aux formations organisées dans chaque Académie par les Centres Académiques de Formation Continue (CAFOC). Chaque CAFOC élabore annuellement un plan de formation pour les personnels des GRETA, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Les formations organisées par les CAFOC sont souvent accessibles à des formateurs d'autres organismes, sur financement propre.

Pour la formation continue des formateurs agricoles, un plan de formation est défini, au niveau régional, en concertation avec les priorités nationales.

Enfin, les formateurs de l'AFPA bénéficient d'une offre de formation continue nationale, établie d'après les besoins de l'institution et les adaptations nécessaires du métier de formateur : plus d'articulation entre transmission de savoirs techniques et aide à la recherche d'emplois. Cette formation est organisée et dispensée par l'Institut national des métiers de la formation (AFPA).

Les tuteurs et maîtres d'apprentissage en entreprise sont désignés tuteurs sans recevoir de formation particulière. Néanmoins, une formation de 40 heures est financée, soit par l'entreprise où il exerce sa fonction, soit par les organismes professionnels. Son programme est laissé à la libre initiative des organismes de formation.

Pour conclure, il faut admettre que notre système de formation s'est construit par réajustements successifs pour tenir compte des différents paramètres socio-politiques. A l'heure actuelle, il peut apparaître complexe et manquer de lisibilité immédiate.

Les questionnements des nouveaux pays entrants nous interrogent avec pertinence sur une meilleure transparence du fonctionnement de notre système. Ce sera certainement l'un des grands défis de l'horizon 2010.

### ***3-f Offre de formation pour formateur de formation continue***

#### **3-f-1 Marché ouvert**

La formation constitue un marché important. L'offre de formation aux métiers de la formation, est de toute nature ; 1500 organismes de formation déclarent une offre de formation pour les acteurs de la formation, professionnels ou occasionnels (dont les tuteurs en entreprise). Cette offre comprend des formations courtes et longues (de 12 h à 3420 h), diplômantes et non diplômantes, avec une prédominance de stages de courte durée. 267 diplômes universitaires préparant aux métiers de la formation ont été recensés.

Une grande partie de cette offre de formation de formateurs concerne le domaine pédagogique et didactique, qui reste "le cœur du métier".

Néanmoins, la part croissante de la gestion de la formation (audit-ingénierie, gestion, plan de formation, besoins de formation) témoigne du développement de nouvelles compétences pour les acteurs de la formation et d'une division du travail sans doute plus marquée dans les organismes, avec un cloisonnement entre les différentes fonctions.

Il apparaît aussi nettement que le champ de la formation dépasse actuellement, en amont et en aval, l'acte pédagogique. La récente apparition de formations aux techniques d'orientation professionnelle ou de formations liées à l'environnement économique et social en sont des illustrations.

### 3-f-2 Exemples d'offres de formation continue en direction des acteurs de la formation continue

<b>Intitulé Accompagner vers la formation les publics en situation d'illettrisme</b>				
	<b>Public</b>	<b>Programme</b>	<b>Durée</b>	<b>Organisme</b>
	acteur intervenant auprès de publics illettrés (prescripteur, animateur socioculturel, accompagnateur social ou socio-professionnel, formateur	Les différentes définitions de l'illettrisme, l'organisation de la lutte contre l'illettrisme en France ; approche cognitive : savoirs de base, difficultés au quotidien et stratégies de contournement, image de soi, motivation ; construction d'un parcours de formation avec l'illettré, conduite d'entretien, identification des difficultés, motivations, objectifs ; formation avec l'illettré : support d'apprentissage en relation avec la motivation, gestion du rythme et contenus, travail sur l'écrit « plaisir », travail sur le raisonnement logique, etc.	5 jours non consécutifs (2 + 3)	API Atelier de pratique informatique 10 ter rue Amelot F - 17000 LA ROCHELLE tél. : (33) 5 46 27 29 29 fax : (33) 5 46 27 29 27 e-mail : <a href="mailto:api.lr@wanadoo.fr">api.lr@wanadoo.fr</a> .
<b>Intitulé Une démarche, des outils pour développer la qualité de l'alternance</b>				
	<b>Public</b>	<b>Programme</b>	<b>Durée</b>	<b>Organisme</b>
	formateur, responsable de formation, acteur de l'insertion	Explicitation et analyse des pratiques de chacun des participants impliqués en tant que formateur dans une formation qualifiante par alternance ; mise en problème des questions posées à partir de leur analyse des pratiques ; définition des leviers de la qualité de l'alternance à partir d'analyses de cas ; repérage des rôles du formateur et du tuteur et de leur articulation ; organisation du parcours professionnel de l'apprenant sur la base d'une analyse du poste de travail en entreprise ; entretien d'explicitation ; etc.	5 jours non consécutifs (3 + 2)	Université Jules Verne – Picardie DEP - Direction de l'éducation permanente 10 rue Frédéric Petit F - 80048 AMIENS CEDEX tél. : (33) 3 22 80 81 39 fax : (33) 3 22 80 84 11 e-mail : <a href="mailto:dep@u-picardie.fr">dep@u-picardie.fr</a>
<b>Intitulé Utiliser des méthodes et outils d'orientation professionnelle</b>				
	<b>Public</b>	<b>Programme</b>	<b>Durée</b>	<b>Organisme</b>
	acteur de la formation chargé de l'accompagnement, du conseil professionnel et de l'orientation	repérage des différentes approches et outils mobilisables (ADVP, analyse des parcours de vie, trèfles chanceux, photolangage, personnalité vocationnelle) ; sensibilisation aux outils de mesure (méthodes pédagogiques, tests) ; prise en main concrète d'outils simples ; étude des différentes expériences à partir d'une grille d'analyse de cas	5 jours non consécutifs (3 + 2)	CIBC 16 Les Crages de Bigorre – n°3 Boulevard de Bigorre F – 16000 ANGOULEME tél : (33) 5 45 25 73 00 fax : (33) 5 45 25 06 88 e-mail : <a href="mailto:info@cibc16.asso.fr">info@cibc16.asso.fr</a>

<b>Intitulé Le CAFEL : diplôme d'université concepteur animateur de formation en ligne</b>				
	<i>Public</i>	<i>Programme</i>	<i>Durée</i>	<i>Organisme</i>
	formateur, enseignant, responsable pédagogique, responsable de centre de ressources, responsable de formation, directeur de ressources humaines ayant un projet d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans un cursus ou un plan de formation	panorama de la formation en ligne ; éléments d'analyse stratégique ; conduite d'audit de formation ; nouvelles technologies, nouveaux usages, nouveaux rôles ; théories de l'apprentissage, motivation des apprenants ; modèles et dispositifs d'apprentissage en ligne ; analyse des besoins ; solutions de téléformation ; conception de contenus et de ressources multimédia ; modélisation de parcours d'apprentissage en ligne ; acquisition des ressources, d'une plate-forme ; propriété intellectuelle et e-formation ; développement professionnel continu ; compétences collectes et knowledge management ; nouvelles compétences des formateurs.	formation à distance sur 4 mois avec 3 regroupements en début, milieu et fin de programme	LE PREAU – CCI PARIS 73 boulevard Saint Marcel F – 75013 PARIS tél : (33) 1 45 87 55 00 fax : (33) 1 45 87 55 10 e-mail : <a href="mailto:cafel@preau.ccip.fr">cafel@preau.ccip.fr</a> Internet : <a href="http://www.preau.ccip.fr">www.preau.ccip.fr</a>
<b>Intitulé Une démarche, des outils pour développer la qualité de l'alternance (FOAD)</b>				
	<i>Public</i>	<i>Programme</i>	<i>Durée</i>	<i>Organisme</i>
	formateur, responsable d'actions ou d'organismes voulant s'appropriier ou ayant mis en place un dispositif de FOAD	Contexte de mise en œuvre d'un dispositif de FOAD dans le cadre de la formation d'adultes ; élaboration des outils d'apprentissage, de suivi pour un dispositif FOAD ; sensibilisation des formateurs, responsables et ingénieurs de formation aux pratiques de formation en ligne ; techniques d'écriture numérique des contenus pédagogiques et de scénarisation de séquences ; réalisation technique : technologie de base, standards usuels, notion de HTML ; écriture de documents.	4 jours consécutifs	UNIVERSITE JULES VERNE – PICARDIE - DEP Direction de l'éducation permanente 10 rue Frédéric Petit F - 80048 AMIENS CEDEX tél. : (33) 3 22 80 81 39 fax : (33) 3 22 80 84 11 e- mail : <a href="mailto:dep@u-picardie">dep@u-picardie</a>
<b>Intitulé Chef de projet E-learning</b>				
	<i>Public</i>	<i>Programme</i>	<i>Durée</i>	<i>Organisme</i>
	professionnel de la formation en entreprise, responsable de formation en entreprise, chef de projet en entreprise ou organisme d'éducation	le e-learning : projet d'entreprise ; contexte des projets ; identification des activités du dispositif ; évaluation des outils du dispositif e-learning ; construction des formules e-learning efficaces ; achat des modules de formation standard ; contexte normatif et juridique ; pilotage du projet ; mise en œuvre et exploitation du dispositif	alternance de modules en présentiel (10 jours) et de modules à distance (4 à 5 jours)	CEGOS 11, Rue René Jacques F - 92798 ISSY-LES- MOULINEAUX CEDEX 9 tél : (33) 1 55 00 90 00 fax : (33) 1 55 00 90 10 Internet : <a href="http://www.cegos.fr">www.cegos.fr</a>

## 4 – Organismes de formation et centres de ressources

### 4- a Organismes assurant la formation des enseignants et formateurs

#### 4-a-1 Formation des enseignants

- Les **IUFM** (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) forment les enseignants de la formation initiale et les **CAFOC** (Centres Académiques de Formation Continue) forment les enseignants et formateurs des GRETA.

Liste disponible sur demande auprès du Rectorat d'académie ou en consultant le site Internet du ministère de l'Education nationale :

<http://www.education.gouv.fr>

#### - Enseignement à distance

**CNED** - Centre National d'Enseignement à Distance

Avenue du Téléport - BP 200

F - 86980 - FUTUROSCOPE CEDEX

Tél. : (33) 5 49 49 94 94

[www.cned.fr](http://www.cned.fr)

#### - Enseignement agricole public

**ENFA** - Ecole Nationale de Formation Agronomique

2, route de Narbonne - Auzeville-Tolosane

F - 31320 - CASTANET-TOLOSANE CEDEX

Tél. : (33) 5 61 75 32 32

Fax : (33) 5 61 75 03 09

#### - Enseignement agricole à distance

**CNPR** - Centre National de Promotion Rurale

Site de Marmilhat

rue Aimé Rudel

F - 63370 LEMPDES

Tél. : (33) 4 73 83 36 00

Fax : (33) 4 73 61 78 66

[www.educagri.fr/cnpr](http://www.educagri.fr/cnpr)

[cnpr@educagri.fr](mailto:cnpr@educagri.fr)

#### - Enseignement agricole privé

**IFEAP** - Institut de Formation Pédagogique de l'Enseignement Agricole Privé

21, rue Merlet de la Boulaye

F - 49000 ANGERS

Tél. : (33) 2 41 25 33 66

Fax : (33) 2 41 25 33 69

#### - Enseignement privé laïque sous contrat

**EPLC** - Fédération des Écoles Privées Laïques sous Contrat d'association avec l'État

Foreuco

13, rue du Mont-Dore

F - 75017 - Paris

Tél. : (33) 1 45 22 13 63

[www.eplc-france.com](http://www.eplc-france.com)

#### **Eurécole**

5 rue de Lübeck

F - 75116 - Paris

Tél : (33) 1 40 70 12 81

[www.eplc-france.com](http://www.eplc-france.com)

#### - Enseignement privé catholique

**UNAPEC** - Union NAtionale des établissements Privés de l'Enseignement Catholique

35 rue Vaugelas  
F - 75739 PARIS cedex 15  
tél. : (33) 1 53 68 60 00  
fax : (33) 1 53 68 60 01  
[www.unapec.org/](http://www.unapec.org/)

#### **4-a-2 Réseaux nationaux d'organismes assurant la formation des formateurs**

- Formation pédagogique des personnels de l'**AFPA** – Association de **F**ormation **P**rofessionnelle pour **A**dultes  
**INMF** - Institut National des **M**étiers de la **F**ormation

**Avenue Félix-Gouin, BP 641**

F - 13804 ISTRES cedex  
Tél.: (33) 4 42 47 14 00  
Fax : (33) 4 42 55 64 36

- Formation pédagogique des personnels de l'Education nationale travaillant pour la formation des adultes : **les CAFOC**.

Coordonnées des CAFOC disponibles sur demande auprès du Rectorat d'académie ou en consultant le site internet du ministère de l'Education nationale : <http://www.education.gouv.fr>

- **Les Universités** organisent des formations conduisant à des diplômes préparant aux métiers de la formation, dans les facultés de sciences humaines (sciences de l'éducation, psychologie) et de sciences sociales (sociologie).

Les coordonnées des Universités peuvent être consultées sur le site internet du ministère chargé de l'Education nationale: [http://www.education.gouv.fr/systeme\\_educatif](http://www.education.gouv.fr/systeme_educatif)

- **Le CUEEP de Lille (Centre Université – Economie d'Education Permanente)**. Ce centre, outre son rôle de formation de formateurs, édite des cahiers d'études.

CUEEP de Lille  
11 rue Auguste Angellier  
F – 59046 LILLE Cedex  
Tél : (33) 3 20 58 11 11  
Fax : (33) 3 20 58 11 10  
<http://cueep.univ-lille1.fr>

- **CNAM** - Conservatoire National des Arts et Métiers, grand établissement public d'enseignement créé en 1794, organise des formations pour formateurs et responsables de formation. Il a des centres associés en province.

CNAM  
Chaire de formation des adultes  
292 rue Saint Martin  
F - 75141 Paris cedex 03  
Tél : (33) 1 40 27 20 00  
Fax : (33) 1 40 71 93 29  
<http://www.cnam.fr>

#### ***4-b Centres d'information sur les carrières, les voies d'accès aux métiers et concours de recrutement d'enseignants***

**CIDJ** - Centre d'Information et de **D**ocumentation **J**eunesse

101, quai Branly  
F - 75740 Paris cedex 15  
Tél : (33) 1 44 49 12 00  
Fax : (33) 1 40 65 02 61  
[www.cidj.asso.fr](http://www.cidj.asso.fr)

**ONISEP** - Office National d'Information Sur les **E**nseignements et les **P**rofessions

BP 86 Lognes  
F - 77423 Marne La Vallée  
Tél : (33) 1 64 80 35 00  
Fax : (33) 1 64 80 35 01  
[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

Les activités et informations de l'ONISEP peuvent être consultées sur le site internet du ministère chargé de l'Education nationale : <http://www.education.gouv.fr/> système éducatif/organismes sous tutelle

#### **- Education nationale**

Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche  
Direction des personnels enseignants (DPE) - Cellule d'information  
34, rue de Châteaudun  
F - 75009 Paris  
Tél. : (33) 1 55 55 47 77

La librairie du centre national de documentation pédagogique  
13, rue du Four  
F - 75006 Paris  
tél. : (33) 1 46 34 54 80  
fax : (33) 1 44 07 27 92  
[librairie@cndp.fr](mailto:librairie@cndp.fr)  
[www.cndp.fr](http://www.cndp.fr)

Cette librairie diffuse les règlements et les programmes des concours de recrutement, des concours d'entrée aux cycles préparatoires et des concours d'entrée en Ecole Normale Supérieure. Elle diffuse aussi les rapports des jurys de concours.

Vente par correspondance :  
VPC - CNDP  
F - 77568 Lieusaint cedex  
Tél : (33) 1 64 13 75 80  
Fax : (33) 1 60 60 00 80

#### **- Agriculture**

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales.  
DGER  
Bureau concours et diplômes - Bureau formation des personnels  
1 ter, avenue de Lowendal  
F - 75349 – Paris cedex SP 07  
Tél. : (33) 1 49 55 51 61  
Fax : (33) 1 49 55 46 85  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

### ***4-c Centres de Ressources, d'Information et de Documentation***

De nombreux centres de ressources sont spécialisés dans la formation :

- des centres "généralistes" sur la formation, nationaux ou régionaux,
- des centres et réseaux d'appui spécialisés dans un domaine thématique ou réservé au personnel d'une institution,
- des centres possédant un fonds documentaire sur la formation.

La plupart de ces structures sont mentionnées ici en tant que "têtes de réseau" : en effet, elles sont souvent reliées à des structures régionales dont elles peuvent préciser utilement les ressources et donner les coordonnées sur simple demande.

#### **4-c-1 Centres nationaux de documentation sur la formation**

- **Le Centre INFFO (CENTRE pour le développement de l'INFormation sur la FOrmation permanente)** est sous tutelle du ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité. Ce centre de documentation et de production d'information sur la formation des adultes en France propose les chiffres, le droit, l'actualité, les pratiques, l'offre de formation. Il édite des ouvrages et des périodiques. Il répertorie annuellement les diplômes préparant aux métiers de la formation. Il organise des formations pour les professionnels de la formation et des journées thématiques.

Le Centre Inffo dispose d'un fonds documentaire de plus de 9000 titres d'ouvrages et a réalisé une rubrique qui répertorie tous les Centres de Ressources Documentaires cités dans la présente étude.

*Centre INFFO*

4 avenue du Stade de France  
F- 93218 Saint Denis La Plaine Cedex  
Tél. : (33) 1 55 93 91 91  
Fax : (33 ) 1 55 93 17 25  
[www.centre-inffo.fr](http://www.centre-inffo.fr)

- **Le CEREQ (Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications)** est un établissement public chargé d'étudier les relations entre la formation et l'emploi, l'évolution des professions et des qualifications, le CEREQ est placé sous la tutelle des ministères des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité et de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche. Il travaille avec un réseau de 16 centres régionaux associés.

CEREQ  
Centre d'études et de recherches sur les qualifications  
10 place de la Joliette – BP 176  
F - 13474 Marseille cedex  
Tél : (33) 4 91 13 28 28  
Fax : (33) 4 91 13 28 80  
<http://www.cereq.fr>

Antenne parisienne  
11 rue Vauquelin  
75005 Paris  
Tél : (33) 1 44 08 69 10  
Fax : (33) 1 44 08 69 14  
[cereq-paris@wanadoo.fr](mailto:cereq-paris@wanadoo.fr)

- **Le Centre de documentation sur la formation et le travail du CNAM** dispose d'un fonds documentaire sur toutes les disciplines en liaison avec la formation des adultes.

CNAM  
[www.cnam.fr](http://www.cnam.fr)

- **INRP - L'Institut National de Recherche Pédagogique**

Etablissement public national sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, l'Éducation nationale et de la Recherche, l'INRP est un centre de recherche en éducation et formation, documentation et production d'information, acquisition et diffusion de la documentation au service des acteurs de l'éducation.

INRP  
Place du Pentacle – BP 17  
F – 69195 SAINT FONTS Cedex  
Tél. : (33)4 72 89 83 00  
[www.inrp.fr/](http://www.inrp.fr/)

- **CNDP - Centre National de Documentation Pédagogique – Ville Ecole Intégration MIGRANTS**

CNDP  
91, rue Gabriel Péri  
F - 92120 MONTRouGE  
Tél.: (33 1) 1 46 12 87 87  
[www.cndp.fr/vei/ressources/formationimm](http://www.cndp.fr/vei/ressources/formationimm)

#### **4-c-2 Centres de ressources nationaux et régionaux "généralistes"**

- **La Cité des métiers et la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie** sont des lieux d'information et de conseil, sur les métiers et la vie professionnelle, ouverts à tout public, à l'exception des groupes. Ces espaces, en libre accès, se composent de cinq secteurs pour choisir son orientation, trouver une formation, trouver un emploi, changer sa vie professionnelle, créer son activité. La Cité des Métiers propose de multiples activités dans ces secteurs.

*CITÉ DES MÉTIERS*  
Cité des sciences et de l'industrie  
30, avenue Coërentin-Cariou

F - 75930 Paris cedex 19  
Tél : (33) 1 40 05 85 85 (répondeur)  
Fax : (33) 1 40 05 79 76

[http://www.cite-sciences.fr/cité des métiers](http://www.cite-sciences.fr/cité_des_métiers)

- **Les CARIF** - Centres d'Animation et de Ressources de l'Information sur la Formation. Dans chaque région existe un CARIF, structure publique dont la vocation est de diffuser l'information sur la formation au sein des régions et d'être un relais pour les professionnels de la formation travaillant en organisme de formation, entreprise, organismes collecteurs, etc. Les CARIF constituent des bases de données sur l'offre de formation, des fonds de documentation régionale, des synthèses régionales sous forme de guides ou répertoires, de publications périodiques, de bulletins, de supports audiovisuels. INTERCARIF est le réseau des CARIF.

site Internet INTERCARIF : [www.intercarif.org](http://www.intercarif.org)

-**CRAPT** - Centres Régionaux d'Appui Pédagogique et Technique. Financées par l'Etat et/ou les régions, ces structures accueillent les formateurs de la formation continue, mettent à leur disposition outils et ouvrages pédagogiques, organisent des actions d'information ou des formations. Elles éditent annuellement des répertoires recensant l'offre de formation locale et régionale pour les formateurs. Elles sont regroupées dans l'association ED2F (Echange et Développement pour la Formation de Formateurs).

#### 4-c-3 Centres de ressources régionaux pour les Acteurs de l'insertion et de la formation

Région	Dénomination	Adresse	Téléphone et Fax	Sites & Courriels
Alsace	CRAPT – CARRLI Alsace	4 rue de Sarrelouin F - 67000 Strasbourg	Tél : (33) 3 88 23 83 23 Fax : (33) 3 88 23 83 24	<a href="mailto:crapr-carrli@wanadoo.fr">crapr-carrli@wanadoo.fr</a>
	Carif Alsace	35, avenue de la Paix BP 1006 F- 67070 Strasbourg cedex	Tél. (33) 3 69 22 66 00 Fax. (33) 3 69 22 66 01	<a href="http://www.carif-alsace.org">www.carif-alsace.org</a>
Aquitaine	AREPA – C2RF	99, rue Judaïque F - 33000 Bordeaux	tél. : (33) 5 57 81 45 65 fax : (33) 5 57 81 45 90	<a href="http://www.arepa-aquitaine.asso.fr">www.arepa-aquitaine.asso.fr</a>
Auvergne	GENTIANE	16 B, rue Fongivière F - 63000 Clermont-Ferrand	Tél. (33) 4 73 19 01 40 Fax. (33) 73 37 31 63	<a href="http://www.carif-gentiane.org">www.carif-gentiane.org</a>
Basse Normandie	ADEFOP	Unicité – Bât A 10 rue Alfred Kastler F - 14052 Caen Cedex 4	Tél : (33) 2 31 95 03 39 Fax : (33) 2 31 95 54 30	<a href="mailto:adefop@wanadoo.fr">adefop@wanadoo.fr</a>
	ERREFORM		Tél. (33) 2 31 46 91 10 Fax. (33) 2 31 95 54 30	<a href="http://www.cifop.org">www.cifop.org</a>
Bourgogne	CRDP	3 avenue Alain Savary BP 490 F - 21013 Dijon cedex	Tél : (33) 3 80 73 85 39 Fax : (33) 3 80 73 85 18	<a href="mailto:crdp@ac-dijon.fr">crdp@ac-dijon.fr</a> <a href="http://www.ac-dijon.fr">www.ac-dijon.fr</a>
	C2R Bourgogne	Immeuble "Le Grama" 15, place Grangier F - 21000 Dijon	Tél. (33) 3 80 54 14 14 Fax. (33) 3 80 54 14 15	<a href="http://www.c2r-bourgogne.org">http://www.c2r-bourgogne.org</a>
Bretagne	CRRIP- ARIFOPE	44 Square de la Mettrie BP 1968 F - 35019 Rennes cedex	Tél. : (33) 2 99 84 53 60 Fax : (33) 2 99 62 62 61	<a href="mailto:cmerian@morgane-arifope.org">cmerian@morgane-arifope.org</a>
	GRAF	91 rue de Saint Briec F - 35043 Rennes cedex	Tél : (33) 2 99 54 79 00 Fax : (33) 2 99 54 00 00	<a href="http://www.graf-bretagne.com">www.graf-bretagne.com</a>
Centre	CAFOC	30 Faubourg de Bourgogne F - 45000 Orléans	Tél : (33) 2 38 77 89 40 Fax : (33) 2 38 77 89 49	<a href="http://www.ac-orleans-tours.fr">www.ac-orleans-tours.fr</a>
	GIP ALFA CENTRE	10, rue Saint-Etienne 45000 Orléans	Tél. (33) 2 38 77 18 18 Fax. (33) 2 38 62 77 74	<a href="http://www.alfacentre.org">www.alfacentre.org</a>
Champagne- Ardenne	ARIFOR	79 avenue Sainte Ménéhould F - 51000 Chalons en Champagne	Tél. : (33) 3 26 21 73 36 Fax : (33) 3 26 21 73 37	<a href="http://www.arifor.asso.fr">www.arifor.asso.fr</a>
Corse	CRAI – GIPACOR	17 cours du Général Leclerc - BP 808	Tél : (33) 4 95 51 74 90 Fax : (33) 4 95 51 74 73	<a href="mailto:info@crai-corse.org">info@crai-corse.org</a> <a href="http://www.crai-corse.org">www.crai-corse.org</a>

		F - 20192 Ajaccio		
Franche-Comté	CEDRE-CARIFE	8 rue Alfred-de-Vigny F - 25000 Besançon	Tél : (33) 3 81 25 52 25 Fax : (33) 3 81 25 52 20	<a href="http://www.cedre-fc.org">www.cedre-fc.org</a>
Guadeloupe	MRFE	Champ d'Arbaud – Rue Félix Eboué F - 97100 Basse Terre	Tél : (33) 5 90 99 35 30 Fax : (33) 5 90 81 16 30	<a href="http://www.carif-oref-gpe.com">www.carif-oref-gpe.com</a>
Guyane	Irig-Defis	58 rue Christophe Colomb F - 97300 Cayenne	Tél : (33) 5 94 28 29 80 Fax : (33) 5 94 29 10 53	<a href="http://www.irigdefis.org">www.irigdefis.org</a>
Haute Normandie	CREFOR	98 avenue de Bretagne BP 1152 F – 76176 Rouen cedex 1	Tel : (33) 2 35 73 77 82 Fax : (33) 2 35 73 07 60	<a href="http://www.eref-hn.org">www.eref-hn.org</a>
Ile de France	CARIF IdF	16 avenue Jean Moulin F - 75014 Paris	Tél : (33) 1 56 53 32 32 Fax : (33) 1 56 53 32 33	<a href="http://www.carif-idf.org">www.carif-idf.org</a>
Languedoc-Roussillon	Réseau Régional de Ressources-R3	605 rue Alfred Nobel F - 34000 Montpellier	Tél : (33) 4 67 15 07 21 Fax : (33) 4 67 15 07 22	<a href="http://www.r3.fr">www.r3.fr</a>
Limousin	Université de Limoges – SUFOP	83 rue d'Isle F - 87000 Limoges	Tél : (33) 5 55 43 69 50 Fax : (33) 5 55 43 69 51	<a href="mailto:sufop@unilim.fr">sufop@unilim.fr</a> <a href="http://www.unilim.fr">www.unilim.fr</a>
	CARIF Limousin	19, Bd de la Corderie 87000 Limoges	Tél. (33) 5 55 10 00 35 Fax. (33) 5 55 10 00 36	<a href="http://www.carif-limousin.net">www.carif-limousin.net</a>
Lorraine	INFFOLOR	6, place du Roi George 57000 Metz	Tel. (33) 3 87 68 10 10 Fax. (33) 3 87 68 10 11	<a href="http://www.inffolor.org">www.inffolor.org</a>
Martinique	AGEFMA	Immeuble Foyal 2000 Rue du Gouverneur Ponton F - 97200 Fort-de-France	Tél : (33) 5 96 71 11 02 Fax : (33) 5 96 73 57 08	<a href="http://www.carif.mq">www.carif.mq</a>
Midi-Pyrénées	CIRFFI	Immeuble BuroPlus, rue de Sienne - BP 367 F - 31313 Labège cedex	Tél : (33) 5 62 24 33 00 Fax : (33) 5 62 24 32 56	<a href="mailto:cirffi@cirffi.org">cirffi@cirffi.org</a> <a href="http://www.cirffi.org">www.cirffi.org</a>
	CARIF-OREF	Rue de Sienne Immeuble Buroplus BP 325 31313 Labège cedex	Tél. (33) 5 62 24 05 99 Fax. (33) 5 62 24 05 98	<a href="http://www.cariforef-mp.asso.fr">www.cariforef-mp.asso.fr</a>
Nord-Pas de Calais*	C2RP	50-52 rue Gustave Delory Immeuble Vendôme BP 20035 F - 59014 Lille cedex	Tél : (33) 3 20 90 73 00 Fax : (33) 3 20 93 73 20	<a href="http://www.c2rp.fr">www.c2rp.fr</a>
Nouvelle-Calédonie	RESIF	15 rue de Verdun - BP 110 F - 98845 Nouméa	Tél : (33) 687 274 231	
PACA	CRAPT PACA Rectorat d'Aix-Marseille	Place Lucien Paye F - 13621 Aix en Provence	Tél. : (33) 4 42 93 88 82 Fax : (33) 4 42 93 88 02	
	FORMATION INFO	Immeuble CMCI 2, rue Henri Barbusse BP 2109 13241 Marseille cedex 01	Tel. (33) 4 88 66 20 00 Fax. (33) 4 88 66 20 20	<a href="http://www.carifpaca.org">www.carifpaca.org</a>
	<b>Espace Compétences</b>	Centre de Vie Agora, Bât A ZI Les Palutds – BP 1002 F - 13781 Aubagne	Tél : (33) 4 42 82 43 20 Fax : (33) 4 42 82 43 32	<a href="http://www.espace-compétences.org">www.espace-compétences.org</a>
Pays de la Loire	CAFOC	32 bd Vincent Gâche F - 44000 Nantes	Tél : (33) 2 40 35 94 10 Fax : (33) 2 40 35 94 11	<a href="mailto:cafoc@ac-nantes.fr">cafoc@ac-nantes.fr</a> <a href="http://www.cafoc.ac-nantes.fr">www.cafoc.ac-nantes.fr</a>
	CARIF-OREF	3, bd des martyrs nantais résistance 44265 Nantes cedex 2	Tél. (33) 2 40 20 21 31 Fax. (33) 2 40 20 52 40	<a href="http://www.cariforef-pdl.org">www.cariforef-pdl.org</a>
Picardie	Conseil régional	11 mail Albert 1 <sup>er</sup> - BP2616 F - 80026 Amiens cedex 1	Tél : (33) 3 22 97 37 37 Fax : (33) 3 22 97 38 16	<a href="http://www.cr-picardie.fr">www.cr-picardie.fr</a>
	DIFE-OCEF	50, rue Riolan 80000 Amiens	Tél. (33) 3 22 82 20 50 Fax. (33) 3 22 82 20 51	<a href="http://www.dife.com">www.dife.com</a>

Poitou-Charentes*	GIP Qualité de la formation	22 bis, rue Arsène Orillard - BP 393 F - 86010 Poitiers cedex	Tél. : (33) 5 49 50 37 50 Fax : (33) 5 49 88 73 27	<a href="mailto:bienvenue@gip-qualiteformation.fr">bienvenue@gip-qualiteformation.fr</a>
	CARIF POITOU-CHARENTES	15, rue Alsace-Lorraine 17044 La Rochelle Cedex 1	Tél. (33) 5 46 00 32 32 - Fax. (33) 5 46 00 32 34	<a href="http://www.carif-poitou-charentes.asso.fr">www.carif-poitou-charentes.asso.fr</a>
(La) Réunion	CARIF OREF	190 rue des Deux-Canons - BP 62 F - 97462 Saint-Denis-La-Réunion cedex	Tél : (33) 2 62 28 30 47 Fax : (33) 2 62 28 04 44	<a href="http://www.runformation.org">www.runformation.org</a>
Rhône-Alpes*	Espace Formateurs	5, rue Sala F - 69002 Lyon.	Tél. : (33) 4 72 77 05 13 Fax : (33) 4 78 42 76 16	<a href="http://www.espace-formateurs.org">www.espace-formateurs.org</a>
	PRAO		Tél. : (33) 4 72 59 51 77	<a href="http://www.prao.org">www.prao.org</a>

\* Missions de formation de formateurs

**NB** : L'ensemble des missions et les centres régionaux de ressources sont regroupés au sein de l'association ED2F (Echanges et Développement en Formation de Formateurs)

Siège social  
CLP - ED2F  
35, rue Chanzy

**F - 75011 Paris**  
Tél. : (33) 1 55 25 22 00  
Fax : (33) 1 55 25 22 01  
[clp@worldnet.fr](mailto:clp@worldnet.fr)

#### 4-c-4 Centres spécialisés par domaine thématique

##### 4-c-4-a Médiathèque et didacthèque

###### Cité des sciences et de l'industrie

30, avenue Corentin-Cariou  
F - 75930 Paris cedex 19  
Catalogue consultable sur Internet : <http://www.cite-sciences.fr>

###### ALGORA, formation ouverte et réseaux (ex ORAPEV)

Immeuble Evolution  
18-26 rue Goubet  
F - 75019 PARIS  
tél : (33) 1 48 03 90 00  
fax : (33) 1 48 03 90 21  
[contact@algora.org](mailto:contact@algora.org)  
[www.algora.org](http://www.algora.org)

Le **PREAU**, centre de ressources et de veille, dépend de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Paris et vise à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ainsi que la création de dispositifs pédagogiques innovants dans les établissements de formation ou d'enseignement et dans les entreprises.

LE PREAU  
73, Bd Saint-Marcel  
F - 75013 Paris  
tél. : (33) 1 45 87 55 00  
[www.preau.ccip.fr](http://www.preau.ccip.fr)

#### **4-c-4-b Jeux et formation**

Les pédagogolothèques mettent à disposition des formateurs et professionnels de la formation un éventail de jeux utilisés en pédagogie et en formation des adultes. Démonstrations, séances de formation, prêt de jeux, réflexion sur l'usage du jeu en formation, conceptualisation et formalisation des pratiques.

#### **CARAVANSERAIL DEVELOPPEMENT**

12, rue Martin Bernard

F - 75013 Paris

tél : (33) 1 43 13 13 00

fax : (33) 1 43 13 13 09

#### **4-c-4-c Réseau de lutte contre l'illettrisme**

**ANLCI** - Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

#### **Le Condorcet**

1 place de l'Étoile - BP 7082

F - 69348 LYON cedex 07

Tél. (33) 4 37 37 16 80

Fax : (33) 4 37 37 16 81

[www.anlci.fr](http://www.anlci.fr)

#### **4-c-5 Centres de ressources des institutions de formation**

Les centres de ressources dont il est question ici ont été développés par des institutions de formation à l'attention de leur personnel. Ils leur sont réservés en priorité. Néanmoins, on peut en général les consulter à bon escient sur un problème spécifique et parfois les services offerts (les publications notamment) sont accessibles aux professionnels qui ne travaillent pas dans l'institution.

#### **4-c-5-a Les centres de l'AFPA**

**AFPA** - L'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes -

[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

Au niveau national, l'AFPA a mis en place deux instituts spécialisés - l'un consacré aux métiers de la formation et l'autre à l'orientation et l'insertion - et trois départements sectoriels auxquels se trouvent rattachés tous les secteurs professionnels. Réservés en priorité au personnel de l'AFPA et des centres associés, ces structures abritent des services d'étude et de conseil et développent des filières de formation spécialisées.

**INMF** - Institut National des Métiers de la Formation assure la formation initiale et continue des acteurs de la formation et de l'insertion : formateurs, psychologues, ingénieurs de formation... embauchés par l'AFPA.

INMF

Avenue Félix-Gouin, BP 641

F - 13804 Istres cedex

Tél. (33) 4 42 47 14 00

Fax. (33) 4 42 55 64 36

**INOIP** - Institut National de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle forme les personnels de l'AFPA qui travaillent dans les champs de l'orientation, de la préformation et de l'insertion professionnelle.

INOIP - AFPA

35, rue de la Mitterrie

F - 59160 LOMME cedex

**Tél. (33) 3 20 17 50 00**

#### **4-c-5-b Les centres de l'Éducation nationale**

Dans chaque Académie existe un **Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP)** qui propose des ressources pédagogiques aux enseignants de la formation initiale. Un **Centre Académique de Formation Continue (CAFOC)** offre les mêmes services aux formateurs de formation continue des GRETA (**GR**oupements d'**É**TAbliissements, services de formation pour adultes). Les CAFOC sont des centres de ressources pédagogiques consacrés à la formation des adultes. Ils assurent aussi la formation des professionnels de la formation.

Par ailleurs, des centres nationaux de ressources thématiques ont été développés par les services de l'Éducation nationale, pour leurs personnels, comme CREALANGUES.

Coordonnées des CAFOC et des CRDP auprès des Rectorats d'académie et sur site internet : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubriques :système éducatif/établissements sous tutelle

### **Centres de ressources spécialisés du ministère de l'Education nationale**

Des centres nationaux de ressources développés par les services de l'Education nationale, sur des champs spécifiques, sont mis à disposition de la formation continue des adultes. Ils collectent les ressources produites par le réseau de la formation continue : outils pédagogiques, démarches et méthodes, expérimentations, personnes ressources, en assurent la gestion et la maintenance.

**CNRQ - Centre National de Ressources Qualité** en formation d'adultes assure la mémoire documentaire dans les domaines de la démarche qualité, des outils et méthodes pédagogiques, des formations à la qualité dans les organismes publics et privés, la normalisation.

CNRQ - CAFOC

12, rue Georges Enesco

F - 94025 CRÉTEIL cedex

Tél. : (33) 1 49 81 65 35

Fax : (33) 1 49 81 65 36

[www.forpro-creteil.org](http://www.forpro-creteil.org)

**ENRIF - Espace National de Ressources d'Ingénierie de Formation** collecte les méthodes, démarches, procédures, outils et réflexions produits dans son champ de compétences : méthodes d'analyse, de montage et organisation de dispositifs, structures et systèmes de formation.

ENRIF

Rectorat-CAFOC

465 avenue Alfred Nobel

Parc du Millénaire

F - 34000 MONTPELLIER

tél. : (33) 4 67 15 82 91

[cafoc@ac-montpellier.fr](mailto:cafoc@ac-montpellier.fr)

[www.gretalr.com/](http://www.gretalr.com/)

**CNIE - Centre National de Ressources pour l'Ingénierie Éducative** capitalise les outils pédagogiques pour les apprenants et les outils méthodologiques pour les formateurs, utilisés dans les différentes situations d'apprentissage.

CNIE - CAFOC

32 bd Vincent Gâche

F - 44200 Nantes

Tél. : (33) 2 40 35 94 10

Fax : (33) 2 40 35 94 11

[cafoc@ac-nantes.fr](mailto:cafoc@ac-nantes.fr)

[www.cafoc.ac-nantes.fr](http://www.cafoc.ac-nantes.fr)

**ENRA - Centre National de Ressources pour l'Alternance** en formation d'adultes collecte les méthodes, les outils d'information, de négociation, de formation, de gestion, les témoignages et comptes rendus d'expériences propres au domaine de la formation en alternance et à la fonction tutorale.

ENRA - CAFOC

6, rue Kléber

F - 35000 Rennes

Tél. : (33) 2 99 25 11 88

**CR2I - Centre de Ressources Interacadémiques pour l'International** centralise et diffuse toutes les informations qui peuvent aider les académies dans le domaine de l'international : programmes, calendriers, appels d'offres, procédures, publics visés, financement et aide à la réponse aux appels d'offres.

CR2I

44 rue Alphonse Penaud

F - 75020 PARIS

[www.cr2i.com](http://www.cr2i.com)

**CNRAA** - Centre National de Ressources pour l'Alternance en Apprentissage a pour objectif le recueil, la mutualisation et la capitalisation des ressources pédagogiques et des compétences du réseau apprentissage de l'Education nationale pour les mettre au service de tous.

CNRAA  
Rectorat de l'académie de Nancy-Metz  
28, rue de Saurupt  
F - 54000 NANCY  
Tél. : (33) 3 83 15 23 80  
Fax: (33) 3 83 57 95 31  
[www.ac-nancy-metz.fr](http://www.ac-nancy-metz.fr)

## ***4-d Associations de formateurs***

### **4-d-1 Organismes syndicaux ; Partenaires sociaux**

#### ***4-d-1-a Les cinq confédérations syndicales françaises***

Elles regroupent les salariés de la formation professionnelle dans les sections suivantes :

**CFDT** - Confédération Française Démocratique du Travail au sein du syndicat national des personnels de la formation (SYNAFOR)

CFDT-SYNAFOR  
47, avenue Simon Bolivar  
F -75019 Paris  
Tél. : (33) 1 42 41 19 66  
[synafor@club-internet.fr](mailto:synafor@club-internet.fr)  
[www.synafor.ouverture.org](http://www.synafor.ouverture.org)

**CFE-CGC** - Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres au sein de deux sections : les formateurs sont rattachés au syndicat national de la formation professionnelle (SNFP) et les conseillers en formation à la Fédération nationale du personnel d'encadrement des sociétés de service informatiques, études, conseil et ingénierie (FIECI).

SNFP CFE-CGC et FIECI CFE-CGC  
35 rue du faubourg Poissonnière  
F - 75005 Paris  
Tél. : (33) 1 42 46 33 33  
Fax : (33) 1 42 46 33 22  
[cgc.fieci@syndicat.org](mailto:cgc.fieci@syndicat.org)  
[www.fieci-cgc.com](http://www.fieci-cgc.com)

**CFTC** - La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CFTC secteur formation  
13, rue des Ecluses Saint-Martin  
F - 75009 Paris  
Tél. : (33) 1 44 52 49 00  
Fax : (33) 1 44 52 49 18  
[www.cftc.fr](http://www.cftc.fr)

**CGT** - La Confédération Générale du Travail au sein de la Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture (**FERC**)

CGT  
FERC  
263, rue de Paris, Case 544  
F - 93515 Montreuil  
Tél. : (33) 1 48 18 82 44  
Fax : (33) 1 49 88 07 43  
[ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

[www.ferc@cgt.fr/](mailto:www.ferc@cgt.fr/)

**CGT-FO - La Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière**

CGT-FO -SNEPAT

2, rue Flechier

F - 75009 Paris

Tél. : (33) 1 45 26 45 44

[info@snepat-fo.com](mailto:info@snepat-fo.com)

[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

#### **4-d-1-b Syndicats propres à la formation**

**Unsa – Education** regroupe des syndicats nationaux catégoriels pour les enseignants et les personnels de l'Education nationale (170 000 adhérents en 1998).

Unsa - Education

87 bis avenue Georges Gosnat

F - 94853 Ivry sur Seine Cedex

Tél. : (33) 1 56 20 29 50

Fax : (33) 1 56 20 29 89

[www.fen.fr](http://www.fen.fr)

**FNSPELC - La Fédération Nationale des Syndicats Professionnels de l'Enseignement Libre Catholique**

FNSPELC

194 rue de Tolbiac

F - 75013 Paris

Tél. : (33) 1 58 10 13 13

Fax : (33) 1 53 62 98 81

[spelc-paris@wanadoo.fr](mailto:spelc-paris@wanadoo.fr)

[www.spelc-fed.fr](http://www.spelc-fed.fr)

**FFP - La Fédération de la Formation Professionnelle** est un syndicat professionnel qui regroupe près de 300 organismes privés de formation qui emploient près de 10000 salariés.

FFP

3, rue Léon Bonnat

F - 75016 Paris

Tél : (33) 1 44 30 49 49

Fax : (33) 1 44 30 49 18

[ffp@wanadoo.fr](mailto:ffp@wanadoo.fr)

[www.ffp.org](http://www.ffp.org)

**CSFC - Chambre Syndicale des professionnels de la formation** est un syndicat professionnel qui regroupe environ 500 professionnels de la formation : travailleurs indépendants, salariés à temps plein ou occasionnels, conseils en formation.

CSFC

5 rue Greffulhe

F – 75008 - Paris

Tél : (33) 1 42 68 12 34

Fax : (33) 1 42 68 12 34

#### **4-d-2 Associations professionnelles**

**Le GARF (Groupement des Animateurs et Responsables de Formation en entreprise)** rassemble mille professionnels de la fonction formation exerçant leur activité dans 800 entreprises et administrations. L'ensemble de ses adhérents gère la formation de plus de 4,5 millions de salariés regroupe 1000 responsables de formation des grandes entreprises. Le GARF est membre fondateur de la Fédération européenne pour la formation et le développement / European training and development federation (ETDF-FEFD).

GARF

12, rue Sainte Anne  
F - 75001 Paris  
Tél : (33) 1 42 61 34 44  
Fax : (33) 1 42 60 09 90  
[www.garf.asso.fr/](http://www.garf.asso.fr/)

## 5 - Références bibliographiques et sites Internet

### 5-a Bibliographie

Les références proposées sont en partie extraites de la base de données bibliographiques du Centre INFFO <http://www.centre-inffo.fr> rubrique "Ressources documentaires".

#### 5-a-1 Système éducatif

##### Le système éducatif

Maria Vasconcellos

Paris : La Découverte, 2004, 122 p. (Repères, n° 131)

##### Enseigner dans la voie professionnelle : du référentiel à l'évaluation

Bernard Porcher

Paris : Foucher, 2003, 128 p. (Parcours pédagogiques)

##### Le système éducatif en France

Bernard Toulemonde

Paris : La Documentation française, 2003, 192 p. (Les notices de la DF)

##### Rapport d'activité 2002-2003

Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche

Paris : Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, 2003, 130 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000729/0000.pdf>

##### Éléments pour un diagnostic sur l'école : document général préparatoire au grand débat sur l'école 2003-2004 ; rapport remis au Haut conseil de l'évaluation de l'école

Jean-Claude Hardouin, André Hussenet, Georges Septours, Norberto Bottani (collaboration)

Paris : Ministère de la jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche; 2003, 148 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000630/0000.pdf>

##### Rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale 2003

IGEN. Inspection générale de l'Education nationale

Paris : La Documentation française, 2003, 374 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000494/0000.pdf>

##### Rapport général 2002

IGAENR. Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche

Paris : La Documentation française, 2003, 188 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000127.shtml>

##### La gestion du système éducatif : rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations intéressées

Cour des comptes

Paris : La Documentation française, 2003, 410 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000151/0000.pdf>

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000151/0001.pdf>

##### L'école : horizon 2020

Francine Vaniscotte ; Pierre Laderrière (dir.)

Paris : Harmattan, 2003, 210 p. (Educations et sociétés)

Fiches nationales de synthèse des systèmes d'enseignement en Europe et des réformes en cours : fiche France

Eurydice, le réseau d'information sur l'éducation en Europe

Bruxelles : Eurydice, 2003, 6 p.

Version en français : [http://www.eurydice.org/Documents/Fiches\\_nationales/files/FRANCE\\_FR.pdf](http://www.eurydice.org/Documents/Fiches_nationales/files/FRANCE_FR.pdf)

Version en anglais : [http://www.eurydice.org/Documents/Fiches\\_nationales/files/FRANCE\\_EN.pdf](http://www.eurydice.org/Documents/Fiches_nationales/files/FRANCE_EN.pdf)

**Le système éducatif français (2001/2002)** : [Base de données d'Eurydice sur l'éducation = EURYBASE the information database on education system in Europe]

Eurydice. Réseau d'information sur l'éducation en Europe

Version en français : <http://www.eurydice.org/Eurybase/Application/frameset.asp?country=FR&language=VO>

Version en anglais : <http://www.eurydice.org/Eurybase/Application/frameset.asp?country=FR&language=EN>

**L'évaluation des pratiques éducatives dans les premier et second degrés : rapport établi à la demande du Haut Conseil de l'évaluation de l'école**

Alain Attali ; Pascal Bressoux

Paris : HCéé. Haut conseil de l'évaluation de l'école, 2002, 87 p.

[http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/rapport\\_Attali\\_Bressoux.doc](http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/rapport_Attali_Bressoux.doc)

**Forces et faiblesses de l'évaluation du système éducatif en France**

Claude Pair

Paris : HCéé. Haut conseil de l'évaluation de l'école, 2001, 64 p. (Les rapports)

<http://cisad.adc.education.fr/hcee/documents/pairdef.doc>

**L'école, l'état des savoirs**

sous la direction de Agnès Van Zanten

Paris : La Découverte, 2000, 419 p.

**Structures des systèmes d'enseignement, de formation initiale et d'éducation des adultes en Europe : France**

Unité française d'Eurydice – Ministère de l'Éducation nationale – DRIC, CEDEFOP- Centre INFFO

Bruxelles : Eurydice, 1999, 39 p.

Version en français : [http://www.eurydice.org/Documents/struct2/or/FRANCE\\_FR.pdf](http://www.eurydice.org/Documents/struct2/or/FRANCE_FR.pdf)

Version en anglais : [http://www.eurydice.org/Documents/struct2/en/FRANCE\\_EN.pdf](http://www.eurydice.org/Documents/struct2/en/FRANCE_EN.pdf)

## **5-a-2 Statistiques sur le système éducatif français**

**Regards sur le système éducatif français**

Ministère de l'Éducation nationale, DPD. Direction de la Programmation et du Développement

Paris : Ministère de l'Éducation nationale, [2003]

[http://www.education.gouv.fr/stateval/DPD\\_WEB/index.htm](http://www.education.gouv.fr/stateval/DPD_WEB/index.htm)

**RERS. Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche : édition 2003**

DEP. Direction de l'évaluation et de la prospective ; Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Paris : La Documentation française, 2003, 352 p.

<http://www.education.gouv.fr/stateval/rers/repere.htm>

**L'Éducation nationale en chiffres 2002/2003**

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

Paris : Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, 2003, 21 p.

[ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/gchiffres\\_e2003/chiffre.pdf](ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/gchiffres_e2003/chiffre.pdf)

[http://www.education.gouv.fr/stateval/grands\\_chiffres/gchif\\_e.htm](http://www.education.gouv.fr/stateval/grands_chiffres/gchif_e.htm)

**L'état de l'école : 30 indicateurs sur le système éducatif**

L'état de l'école, n° 13, octobre 2003

<http://www.education.gouv.fr/stateval/etat/etat.htm>

**Dix-huit questions sur le système éducatif : synthèse de travaux de la DEP – numéro spécial**

Éducation et formation, n° 66, juillet-décembre 2003, 207 p.

<http://www.education.gouv.fr/stateval/revue/revue66/resuef66.htm>

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/dpd/revue66/revue.pdf>

**Géographie de l'école**, n° 8, édition avril 2003, 111 p.

<http://www.education.gouv.fr/stateval/geo/geo.htm>

### **Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE 2003**

OCDE. Organisation de coopération et de développement économiques ; CERI. Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement

Paris : OCDE, 2003, 492 p.

Les données sur lesquelles se fondent les indicateurs de l'éducation de l'OCDE peuvent être consultées sur internet : <http://www.oecd.org/edu/eag2003>

### **Le compte de l'éducation et le compte de l'éducation supérieure : années 1998 à 2001**

F. Martinez, S. Moutin, C. Ragoucy, C. Berreur ; Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, DPD .Direction de la Programmation et du Développement

Les Dossiers : moyens et coûts de l'éducation, n° 140, décembre 2002, 176 p.

Informations sur le site : <http://www.education.gouv.fr/stateval/dossiers/dossiers.htm>

### **Les chiffres clés de l'éducation en Europe - Édition 2002**

Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2002, 300 p.

Document disponible en français, anglais, allemand et espagnol, en version papier ou électronique.

[http://www.eurydice.org/Doc\\_intermediaires/indicators/fr/frameset\\_key\\_data.html](http://www.eurydice.org/Doc_intermediaires/indicators/fr/frameset_key_data.html)

### **Grand thème : projection du système éducatif à dix ans**

Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, DEP. Direction de l'évaluation et de la prospective

Education et formations, n° 64, juillet-décembre 2002

Education et formations, n° 63, avril-juin 2002

Résumés sur le site : <http://www.education.gouv.fr/stateval/revue/educform2002.html>

## **5-a-3 Statistiques sur la formation professionnelle continue**

### **Projet de loi de finances pour 2004 : formation professionnelle**

Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité

Paris : Imprimerie Nationale, 2003, 208 p.

<http://alize.finances.gouv.fr/budget/plf2004/jaunes04/911.pdf>

**La formation professionnelle continue financée par les entreprises** : exploitation des déclarations fiscales des employeurs n°2483 - Année 2000

Elyes Bentabet ; Christelle Gauthier ; Isabelle Marion ; avec la collaboration de Carole Tuchsirer (Ires)

CEREQ Documents série observatoire, n° 172, juillet 2003, 90 p.

Des éléments sont également disponibles sur le site : <http://www.cereq.fr/cereq/2483/2483.htm>

### **La formation professionnelle en 2001**

Centre Inffo

INFFO Flash, numéro spécial chiffres, mai 2003, 24 p.

### **La dépense nationale de formation professionnelle en 2000 : une orientation particulière vers les jeunes**

Valérie Flachaire

Premières informations et Premières synthèses, n° 18.2, mai 2003, 7 p.

<http://www.travail.gouv.fr/publications/picts/titres/titre1911/integral/2003.05-18.2.pdf>

### **Les Français et la formation continue : statistiques sur la diversité des pratiques**

Christine Fournier ; Marion Lambert ; Coralie Perez

CEREQ Documents série observatoire, n° 169, novembre 2002, 130 p.

Résultats de l'enquête formation continue 2000 réalisée conjointement par le CEREQ et l'INSEE. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

Sur cette enquête, voir également la page : <http://www.cereq.fr/cereq/fc2000/Default.htm#Haut>

## **5-a-4 Formation et professionnalisation des enseignants**

### **Enseigner dans la voie professionnelle : du référentiel à l'évaluation**

Bernard Porcher

Paris : Foucher, 2003, 128 p. (Parcours pédagogiques)

### **Le trajet de la formation : les enseignants entre la théorie et la pratique**

Gilles Ferry ; Philippe Meirieu (postface)

Paris : L'Harmattan, 2003, 131 p. (Savoir et formation)

**La formation initiale et continue des maîtres** : rapport à monsieur le ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et à monsieur le ministre délégué à l'Enseignement scolaire

IGEN. Inspection générale de l'Education nationale ; IGAENR. Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche ; Georges Septours co-rapporteur ; Roger-François Gauthier co-rapporteur [et al.]

Paris : Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, 2003, 73 p.

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000121/0000.pdf>

### **Les difficiles transformations du métier d'enseignant : éducation, formation : nouveaux enjeux, nouveaux métiers ?**

Jean-Pierre Astolfi (dir.)

Paris : ESF, 2003, 350 p. (Pédagogies/Recherche)

### **Education et formation : nouvelles questions, nouveaux métiers**

Jean-Pierre Astolfi (dir.)

Paris : ESF, 2003, 342 p.

### **Accueillir, accompagner, former des enseignants : guide de réflexion et d'action**

Patrice Pelpel

Lyon : Chronique sociale, 2003, 224 p. (Pédagogie formation)

### **La formation professionnelle des enseignants en France et au Royaume-Uni : dispositifs d'alternance et modèles de formation**

Estelle Brisard ; Régis Malet

Revue française de pédagogie, n° 144, juillet-septembre 2003, pp. 57-68

### **Le métier d'enseignant dans les collèges et lycées au début des années 2000**

Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, DEP -Direction de l'Evaluation et de la Prospective-

Les Dossiers, n° 145, juin 2003

Informations sur le site : <http://www.education.gouv.fr/stateval/dossiers/dossiers.htm>

**Le livret national du professeur stagiaire et le système éducatif public français** : document réalisé à l'attention des professeurs et CPE stagiaires de l'IUFM de l'Académie de Créteil

IUFM. Institut universitaire formation des maîtres de Créteil

Créteil : IUFM Créteil, septembre 2003, 84 p.

<http://www.creteil.iufm.fr/Ressources/BrochuresPdf/2003-2004/30503.pdf>

**Enseigner, un métier pour demain** : mission de réflexion sur le métier d'enseignant ; rapport au ministre de l'Education nationale

Jean-Pierre Obin

Paris : Ministère de l'Education nationale, 2002, 87 p. + 62 p.

<http://www.education.gouv.fr/rapport/obin.pdf>

<http://www.education.gouv.fr/rapport/annexobin.pdf>

Rapport également publié par La Documentation française en 2003 (201 p.) et téléchargeable à l'adresse internet suivante : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/024000193.shtml>

**Formation des enseignants en section européenne des lycées professionnels** : actes du séminaire ; 30 janvier - 2 février 2001

CIEP. Centre international d'études pédagogiques

Sèvres : CIEP, 2002, 70 p.

<http://www.ciep.fr/reform/document/Actes.pdf>

**Professionnaliser le métier d'enseignant**

Anne Jorro

Issy-les-Moulineaux : ESF, 2002, 125 p. (Pratiques et enjeux pédagogiques, n° 45)

**Formateurs d'enseignants : quelle professionnalisation ?**

Léopold Paquay ; Marguerite Altet ; Philippe Perrenoud

Bruxelles : De Boeck Université, 2002, 294 p. (Perspectives en éducation et formation)

**L'analyse de pratiques professionnelles et l'entrée dans le métier** : actes du séminaire organisé par la DESCO les 23 et 24 janvier 2002 à Paris

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, DESCO. Direction de l'Enseignement Scolaire

Buc : CRDP de Versailles, 2002, 117 p. (Les Actes de la DESCO)

Informations sur le site : [http://www.eduscol.education.fr/index.php?./D0126/analprat\\_acte.htm](http://www.eduscol.education.fr/index.php?./D0126/analprat_acte.htm)

**Insertions et évolutions professionnelles dans le milieu enseignant : actes du colloque**

Sébastien Ramé (dir.)

Paris : L'Harmattan, 2002, 311 p. (Logiques sociales)

**Réflexion sur la formation des formateurs en IUFM** : Rapport de mission à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Pierre Caspar

Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2002, 48 p.

<http://www.education.gouv.fr/rapport/caspar.pdf>

**Proposition pour une charte des formateurs exerçant dans les IUFM** : rapport

Michel Bornancin

Paris : Ministère de l'Éducation nationale, 2002, 14 p.

<http://www.education.gouv.fr/rapport/bornancincharte.pdf>

**Campus numériques : enjeux et perspectives pour la formation ouverte à distance**

rapport de mission sous la direction de Michel Averous et Gilbert Touzot

Poitiers : CNED, 2002, 69 p.

<http://www.educnet.education.fr/chrge/CNenjeux.pdf>

[http://www.cpu.fr/Telecharger/Rapport\\_AverousTouzot.pdf](http://www.cpu.fr/Telecharger/Rapport_AverousTouzot.pdf)

**Pratiquer les TICE : former les étudiants et les formateurs à de nouveaux usages**

Roger Guir

Paris : De Boeck université, 2002, 300 p. (Pédagogies en développement)

**Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement supérieur : pratiques et besoins des enseignants**

Ministère de l'Éducation nationale ; Ministère de la Recherche ; ITEM-Sup ; Brigitte Albero ; Bernard Dumont

Paris : ITEM-Sup, 2002, 67 p.

<http://www.educnet.education.fr/chrge/item-sup.pdf>

**Analyse des besoins de formation des personnels de l'enseignement supérieur à l'usage des TICE dans le processus enseigner-apprendre**

Frédéric Haeuw [et al.]

Paris : ALGORA, 2002, 86 p.

[http://ressources.algora.org/reperes/tel/analyse\\_besoins.pdf](http://ressources.algora.org/reperes/tel/analyse_besoins.pdf)

**L'école et les réseaux numériques** : rapport à monsieur le ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche et à monsieur le ministre délégué à l'Enseignement scolaire

IGEN. Inspection générale de l'Éducation nationale ; rapporteurs Anne-Marie Bardi et Jean-Michel Bérard

Paris : IGEN. Inspection générale de l'Éducation nationale, 2002, 74 p.

<http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/rapportfinal.pdf>

**Validation des acquis et professionnalisation des enseignants et formateurs** : TTnet dossier n°5  
CEDEFOP. Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ; Anne de Blignière-Légeraud ; Jens Bjornavold ; Anne-Marie Charraud [et al.]  
Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2002, 171 p. (Cedefop reference series ; n° 32)

**L'identité chez les formateurs d'enseignants : échanges franco-québécois**

Simone Baillauquès (Direction) ; Michèle Lavoie ; Marie-Laure Chaix ; Jean-Claude Héту  
Paris : L'Harmattan, 2002, 284 p. (Savoir et formation)

**L'évaluation de l'enseignement dans les universités françaises** : rapport établi à la demande du Haut conseil de l'évaluation de l'école

Jacques Dejean

Paris : HCÉé. Haut conseil de l'évaluation de l'école, 2002, 108 p.

<http://cisad.adc.education.fr/hcee/publications-2002.html#link1>

**La personnalisation d'une formation professionnelle : le cas des professeurs des écoles**

Edité par Simone Baillauquès, Pierre-André Dupuis, Gilles Ferry [et al.]

Paris : INRP. Institut National de Recherche Pédagogique, 2001, 250 p. (Horizons pour la formation)

**Former des enseignants professionnels : quelles stratégies ? Quelles compétences ?**

Léopold Paquay ; Evelyne Charlier ; Marguerite Altet ; Philippe Perrenoud (Dir.)

Bruxelles : De Boeck université, 2001, 268 p. (Perspectives en éducation et formation)

**Développer la pratique réflexive dans le métier d'enseignant : professionnalisation et raison pédagogique**

Philippe Perrenoud

Paris : ESF, 2001, 219 p. (Pédagogies/Recherche)

**Les savoirs cachés des enseignants : quelles ressources pour le développement de leurs compétences professionnelles ?**

Paul Chautard ; Michel Huber

Paris : L'Harmattan, 2001, 183 p. (Savoir et formation)

**COMPETICE : outil de pilotage par les compétences des projets TICE dans l'enseignement supérieur**

Frédéric Haeuw (dir.)

Paris : ALGORA, 2001, 72 p.

[http://www.formasup.education.fr/fichier\\_statique/etude/competice9.pdf](http://www.formasup.education.fr/fichier_statique/etude/competice9.pdf)

**La formation ouverte et à distance et la professionnalisation des formateurs** : TTnet dossier n° 4

CEDEFOP - Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ; Mara Brugia, Françoise Gérard, Michel Tétard [et al.]

Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2001, 74 p. (Cedefop Reference series)

**Les évolutions des métiers de la formation et le rôle de l'innovation comme pratique transférable** : TTnet dossier n° 1

CEDEFOP. Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle ; Anne de Blignières-Légeraud ; Mara Brugia ; Pol Debaty [et al.]

Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2000, 84 p. (Cedefop Reference series)

**Les IUFM et la formation des enseignants aujourd'hui**

André D. Robert ; Hervé Terral

Paris : PUF, 2000, 161 p. (Education et formation - formation permanente - éducation des adultes)

**Connaissance des enseignants : photographie du corps enseignant à la fin des années quatre-vingt dix**

Bruno Dietsch ; Claude Malegue ; Martine Migeon

Education et formations, n° 56, avril-juin 2000, pp. 15-85

### **Le nouveau métier d'enseignant**

Bernard Cornu (direction)  
Paris : La Documentation française, 2000, 46 p.

### **L'analyse des pratiques professionnelles**

Claudine Blanchard-Laville et Dominique Fablet (coordination)  
Paris : Harmattan, 2000, (Savoir et formation)

### **La formation des enseignants et formateurs en Europe : dossier**

Françoise Gérard (coordination)  
Actualité de la formation permanente, n° 160, mai-juin 1999, pp. 33-94

### **La formation continue des enseignants est-elle utile ?**

Marie-Michèle Cauterman, Lise Demailly, Séverine Suffys [et al.]  
Paris : PUF, 1999, 240 p. (Recherches scientifiques)

## **5-a-5 Formation et professionnalisation des formateurs**

### **Education et formation : nouvelles questions, nouveaux métiers**

Jean-Pierre Astolfi (dir.)  
Paris : ESF, 2003, 342 p. (Pédagogies recherche)

### **Formateurs et formation professionnelle**

Nicole Loraux ; Annie Goudeaux ; Corinne Sliwka (coord.)  
Rueil-Malmaison : Editions Lamarre, 2003, 327 p. (Fonction cadre de santé)

### **La formation de formateurs en Midi Pyrénées : rapport d'étude à l'attention du Conseil régional Midi Pyrénées**

Thierry Mulin  
CREFI. Centre de recherche en éducation, formation insertion ; Université de Toulouse le Mirail  
Toulouse, CREFI, 2003, 122 p.  
[http://www.cirffi.org/telecharger/ped/f2f\\_mdp.rtf](http://www.cirffi.org/telecharger/ped/f2f_mdp.rtf)

### **Quels rôles et quelle formation pour les tuteurs intervenant dans les dispositifs de formation à distance ?**

Brigitte Denis  
Distances et savoirs, n°1 - volume 1/2003, pp. 19-46

### **Formateurs et identités**

Patrick Gravé  
Paris : PUF, 2002, 200 p. (Education et formation)

### **Objectif compétence : former et se former - Deuxième rapport sur la recherche en formation et enseignement professionnel en Europe : rapport de synthèse**

CEDEFOP. Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ; Pascaline Descy ; Manfred Tessaring  
Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2002, 485 p. (Cedefop reference series)

### **TTnet dossier n°5 : validation des acquis et professionnalisation des enseignants et formateurs**

CEDEFOP. Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ; Anne de Bignière-Légeraud ; Jens Bjornavold ; Anne-Marie Charraud [et al]  
Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2002, 171 p. (Cedefop reference series)

### **Analyse des fonctions des formateurs AEFTI : essai de définition du métier de formateur Groupe de travail sur la professionnalisation AEFTI**

Savoirs et formation, hors série, octobre 2002, 32 p.

### **Réflexion sur la formation des formateurs en IUFM : Rapport de mission à Monsieur le Ministre de l'Education nationale**

Pierre Caspar  
Paris : Ministère de l'Education nationale, 2002, 48 p.  
<http://www.education.gouv.fr/rapport/caspar.pdf>

**Analyse des besoins de formation des personnels de l'enseignement supérieur à l'usage des TICE dans le processus enseigner-apprendre**

Frédéric Haeuw (dir.)  
Paris : ALGORA, 2002, 87 p.  
[http://ressources.algora.org/reperes/tel/analyse\\_besoins.pdf](http://ressources.algora.org/reperes/tel/analyse_besoins.pdf)

**Acteurs de la formation et FOAD : compétences et profils : dossier**

Françoise Gérard (coord.)  
Actualité de la formation permanente, n° 180, septembre-octobre 2002, pp. 16-85

**Guide pour l'élaboration d'un portefeuille de compétences de formateur consultant à l'international**

FFP. Fédération de la formation professionnelle  
Paris : FFP, 2001, non paginé

**Formateur au Service de la formation professionnelle d'EDF-Gaz de France**

Education permanente supplément EDF-GDF, Hors série, 2001, 102 p.

**La formation des formateurs d'adultes**

Dominique Fablet (coord.)  
Paris : Harmattan, 2001, 320 p. (Savoir et formation)

**L'évolution des compétences des formateurs dans les dispositifs de formation ouverte et à distance - Etude CEDEFOP de deux dispositifs français : le réseau des ateliers de pédagogie personnalisée et le réseau Miriad**

Frédéric Haeuw ; Arnaud Coulon  
Paris : ALGORA, 2001, 144 p.  
<http://ressources.algora.org/reperes/competences/organisme/cedefop.asp>

**Professionnalisation des acteurs de la formation : dossier**

Françoise Gérard (coord.)  
Actualité de la formation permanente, n° 171, mars-avril 2001, pp. 27-92

**TTnet dossier n° 4 : La formation ouverte et à distance et la professionnalisation des formateurs**

CEDEFOP - Centre européen pour le développement de la formation professionnelle ;  
Mara Brugia, Françoise Gérard, Michel Tétard [et al]  
Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2001, 74 p. (Cedefop Reference series)

**TTnet dossier n° 1 : Les évolutions des métiers de la formation et le rôle de l'innovation comme pratique transférable**

CEDEFOP - Centre Européen pour le Développement de la Formation Professionnelle  
Anne de Blignières-Légeraud ; Mara Brugia ; Pol Debaty [et al]  
Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes, 2000. - 84 p. (Cedefop Reference series)

**La fonction formateur : identités professionnelles, méthodes pédagogiques, pratiques de formation**

Joëlle Allouche-Benayoun ; Marcel Pariat  
Paris : Dunod, 2000, 233 p.

**Les métiers de la formation des adultes**

Françoise Gérard (coord.)  
Paris-La Défense : Centre INFFO, 2000, 252 p. (Guide technique)

**Cyberespace et formations ouvertes : vers une mutation des pratiques de formation ?**

Séraphin Alava (dir.)

Paris/Bruxelles : Ed. Universitaires/De Boeck Université, 2000, 224 p. (Perspectives en éducation et formation)

**"Paroles... de formateurs d'APP" : l'évolution du métier de formateur**

Françoise Leplâtre ; Jean Vanderspelden  
Paris : IOTA+, 2000, 82 p. ("Paroles...")

**Evolution des métiers de la formation professionnelle et de leurs pratiques, approches par l'analyse des emplois**

Nicole Mandon (coord.)  
CEREQ documents cahier ETED, n° 149, cahier n° 3, octobre 2000, 171 p.

**Les métiers de la formation : étude de métier**

Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance  
Paris : Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance, 1999, 51 p.

**La formation professionnelle des adultes : une institution et ses formateurs**

Bernard Bonnet  
Paris : Harmattan/Développement et emploi, 1999, 299 p. (Savoir et Formation)

**La formation des enseignants et formateurs en Europe : dossier**

Françoise Gérard (coord.)  
Actualité de la formation permanente, n° 160, mai-juin 1999, pp. 33-94

**5-a-6 Dictionnaires et glossaires de la formation**

**Encyclopédie des ressources humaines**

José Allouche (coord.)  
Paris : Vuibert, 2003, 1904 p.

**Dictionnaire des ressources humaines**

Jean-Marie Peretti  
Paris : Vuibert, 2003, 288 p.

**500 mots-clefs pour l'éducation et la formation tout au long de la vie**

Francis Danvers  
Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2003, 698 p.

**Glossaire européen de l'éducation : personnel enseignant (volume 3)**

Eurydice. Réseau d'information sur l'éducation en Europe  
Bruxelles : Eurydice, 2001, 232 p. (Repères et références)  
<http://www.eurydice.org/Documents/Glo3/Fr/FrameSet.htm>

**Glossaire européen de l'éducation : établissements d'enseignement (volume 2)**

EURYDICE. Réseau d'information sur l'éducation en Europe  
Bruxelles : Eurydice, 2000, 208 p. (Repères et références)  
<http://www.eurydice.org/Documents/Glo2/Fr/FrameSet.htm>

**Dictionnaire de l'emploi et des ressources humaines**

Thierry Brunet ; Gabriel Vinogradoff  
Paris : Hatier, 2001, 374 p.

**La pédagogie, une encyclopédie pour aujourd'hui**

Jean Houssaye  
Paris : ESF, 2001, 351 p. (Pédagogies)

**Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation**

Philippe Champy, Christiane Etévé (coord.)  
Paris : Nathan, 2000, 1167 p.

**Encyclopédie des pédagogies de formation** : Tome 1 - Histoire des courants pédagogiques / Tome 2 - Méthodes et outils

Dominique Chalvin

Paris : ESF, 1999, 224 p. + 332 p. (Formation permanente en sciences humaines)

**Encyclopédie de l'évaluation en formation et en éducation : guide pratique**

André de Peretti ; Jean Boniface ; Jean-André Legrand (dir.)

Paris : ESF, 1998, 556 p. (Pédagogies outils)

**Vocabulaire technique de la formation**

Geneviève Barnicaud, Yves Georges, Jean Gastard

Montreuil : AFPA, 1997, 136 p. (Repères, Série Méthodes et organisations)

## **5-b Répertoires**

### **5-b-1 Répertoires de la recherche**

**BANQUE DE DONNEES PROF** (Formation des enseignants et des formateurs)

INRP. Institut national de recherche pédagogique

<http://www.inrp.fr/bdd/prof.htm>

Responsable : Claude Morizio, Tél. : 01 46 34 91 43

Répertoire bibliographique sur les recherches concernant la formation des enseignants et des formateurs, PROF répertorie la littérature de recherche et de diffusion de la recherche (ouvrages, articles, rapports, thèses, actes) en France depuis 1970 et compte 1900 notices. Chaque notice, outre la référence bibliographique, comporte un résumé d'une vingtaine de lignes, et est indexée d'après un thesaurus spécifique et le thesaurus européen de l'éducation.

PROF est produite avec la collaboration des IUFM de Rouen et de Versailles.

**Guide des recherches et des chercheurs 2001-2002**

INRP. Institut national de recherche pédagogique

Paris : INRP, 2001, 152 p.

### **5-b-2 Répertoire/guides d'institutions**

**Les lieux et services d'information et d'orientation**

**Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche**

<http://www.education.gouv.fr/orient/lieuxorient.htm>

Liste des CIO (centres d'information et d'orientation), PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation), SCUIO (services communs universitaires d'information et d'orientation), missions locales, réseau du CIDJ (Centre d'information Jeunesse)

**RNCP. Répertoire national des certifications professionnelles**

CNCP. Commission nationale de la certification professionnelle

<http://www.cncp.gouv.fr/>

Créé par la Loi N°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, le répertoire national des certifications professionnelles a pour objectif de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles. Il vise à faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle

**Annuaire des organismes de formation qualifiés**

OPQF. Office professionnel de qualification des organismes de formation

<http://www.opqformation.org/annuaire/index.htm>

**Conseils et organismes de formation**

Génération formation

Paris : Génération formation, 2004, 1104 p. (Dicoguide de la formation)

**Guide du responsable de formation**

Génération formation

Paris : Génération formation, 2004, 208 p. (Dicoguide de la formation)

**Guide des nouvelles technologies pour la formation et les RH**

Génération formation

Paris : Génération formation, 2004, 120 p. (Dicoguide de la formation)